

Verbatim de la 3^{ème} réunion publique
Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 13 octobre 2009 à 20h

Lieu : Jouarre, Salle Polyvalente

Durée : 2 heures 50

Participants : 50

I. Présentation du débat public

Michel GIACOBINO, membre de la CPDP

Nous démarrons ce soir le débat public qui se tient dans cette commune sur le projet envisagé par GRTgaz, le fuseau de tuyau de gaz entre Voisines du côté du Plateau de Langres jusqu'à Cuvilly dans l'Oise (300 kilomètres de tuyaux). Avant peut-être que le débat ne démarre, je vais passer la parole à Monsieur le Maire si vous voulez bien dire quelques petits mots.

Sylvain FERON, premier adjoint au maire de Jouarre

Merci. Bonsoir à tous ! Vous verrez que ce n'est pas Monsieur le Maire. Je ne suis que son représentant ce soir. Avant toute chose, je tiens à excuser Monsieur Goullieux. GRTgaz et la Commission Nationale qui est présente avaient un calendrier. Nous, nous avons le nôtre. On n'a pas pu déplacer une réunion importante ce soir. C'est pour ça que je le représente. Je ne suis pas acteur dans cette histoire. La mairie de Jouarre a le plaisir simplement d'accueillir GRTgaz et puis les membres de la Commission qui vont s'arranger pour que tout ça se fasse avec toute la clarté et tout ce qu'il faut pour que tout se passe bien. Vous avez le droit, bien sûr, de poser toutes les questions. Vous êtes là pour ça. Nous, nous aurons aussi notre part de questions, je pense. Merci à tous d'être présents. Je salue Monsieur Rigault notre conseiller général qui vient aussi et qui est concerné avec la commune de Sammeron et je vais tout de suite passer la parole à nos intervenants.

Michel GIACOBINO

Merci beaucoup. Je suis Michel Giacobino. Je suis pour ce soir le Président de séance de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), le Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) n'étant pas là étant retenu à l'autre bout de la France. C'est comme Monsieur le Maire, sans doute, il est très occupé.

Je vais rapidement vous présenter en quoi consiste cette réunion, à quoi elle sert, comment elle se situe dans l'ensemble de l'avancement de ce projet et puis différentes règles qui concernent quand même la façon dont ça se passe. Je dirai simplement qu'il y a deux tables et un écran. Ça résume assez bien la situation d'une certaine manière. A ma gauche – excusez-moi, c'est votre droite – il y a GRTgaz, le maître d'ouvrage. Le demandeur qui a l'intention de faire un tuyau qui fait 300 kilomètres, qui va, je viens de le dire rapidement, mais je vais le dire dans l'autre sens, de Cuvilly dans l'Oise, c'est-à-dire pratiquement un endroit où il y a un stockage souterrain de gaz jusqu'à Voisines à côté du Plateau de Langres en Haute-Marne en passant par Dierrey qui est au sud-ouest de Troyes. Un tuyau de 1,20 m de diamètre pour transporter du gaz. Ils vous expliqueront très en détail et ce sont eux qui répondront pour l'essentiel aux questions, je pense, que vous allez leur poser sur le tuyau et sur la façon dont les choses vont se passer.

A votre droite, à ma droite plutôt, à votre gauche, il y a trois membres de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) dont moi-même, Violette Le Quéré-Cady et Michel Genesco sachant qu'il y a un quatrième membre, Nicolas Lionnet. Des membres de la Commission du Débat Public qui sont là pour organiser d'abord l'ensemble du débat, veiller à ce qu'il y ait des réponses à l'ensemble des questions qui sont posées.

On est en quelque sorte les médiateurs et nous offrons en tant que représentants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) la possibilité à l'ensemble des gens qui sont présents et puis à d'autres si vous êtes des porte-paroles d'un certain nombre de gens de poser des questions et d'avoir des réponses objectives à l'ensemble des questions que vous poserez.

Les caractéristiques du projet et en quoi il consiste, c'est GRGaz qui le fera après mon exposé introductif. Alors, à quoi sert ce débat ? C'est la première question que vous pouvez vous poser. A quoi sert ce débat et à quoi sert la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) ? Le débat public, il a une caractéristique, c'est que c'est un débat public. C'est un débat, c'est-à-dire qu'il y a un jeu de questions-réponses entre des particuliers et essentiellement GRTgaz. Ça peut venir vers nous aussi ou vers un tiers éventuellement qui n'est pas là et qu'on fera venir lors d'autres réunions si besoin et en présence du public. C'est-à-dire que tout ce qui est dit est en fait noté ou enregistré par les uns et les autres et puis, en plus de ça d'ailleurs, on enregistre aussi tout ce qui se dit de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Vous retrouverez d'ailleurs l'intégralité de ce que l'on ce sera dit, y compris ce que je suis en train de vous dire, même si je me reprends ou je me trompe éventuellement, sur notre site internet. On appelle ça la verbatim, c'est la transcription écrite de l'ensemble de tout ce qui est dit au cours de ces réunions.

Le débat public comme je l'ai dit, c'est quand même une nouveauté. Je voudrais quand même rappeler que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été créée par une loi relativement récente. Je dirais qu'elle a une douzaine d'années. De 1995 à 2002, ça fait *grosso modo* 7 ans pour la loi la plus récente. Mais, c'est relativement récent. C'est une Commission Nationale qui a été instaurée par une loi qui s'est dit : « Finalement, on constate qu'il y a d'une part des conventions européennes qui imposent qu'il y ait plus d'associations du public en général aux décisions qui ont un impact important sur l'environnement, sur leur environnement au sens large, sur l'économie, etc.

Deuxièmement, on avait constaté, mais ça depuis très longtemps et je pense que vous devez l'avoir vécu, qu'un certain nombre d'enquêtes publiques venaient tardivement. C'est-à-dire que le projet était connu à un moment où quasiment le maître d'ouvrage était quasiment décidé à le faire. On voyait un tracé précis et à ce moment-là, les décisions qui étaient prises après l'enquête publique pouvaient assez facilement choquer un certain nombre de gens. Pour parler français, ça passe ou ça casse, il n'y a plus trop le choix.

Donc, la loi a organisé un processus qui s'appelle le débat public pour les très grands projets. Ce n'est pas, bien sûr, pour les projets les plus courants. Ça ne veut pas dire pour autant qu'on ne peut pas s'en inspirer pour faire la même chose sous une autre forme un peu plus légère, pour des projets plus légers. Mais, pour des projets d'une certaine importance et celui-là en est un : 300 kilomètres, 1,20 m de diamètre, un grand tuyau. Ce n'est pas la peine de vous faire un dessin, ça coûte cher, c'est compliqué, ça intéresse trois régions, ça intéresse cinq départements. Le prix, ça coûte de l'ordre de 700 millions d'euros. C'est dans les papiers, vous avez dû le voir. De toute façon, c'est un très gros projet.

Le législateur s'est dit qu'il fallait une autre procédure, qu'il fallait un autre processus qui a l'avantage d'être beaucoup plus tôt que l'enquête s'il y a lieu, s'il y en a une un jour. Ce n'est pas sûr qu'il y en ait une, le projet n'est pas encore arrêté. Evidemment, quand on fait un point de débat plus tôt, on a moins de précisions à donner sur le dossier, sur le projet. Le projet lui-même ne fait pas 10 ou 20 mètres de large ou 30 mètres de large, vous l'avez vu, il fait plusieurs kilomètres. C'est un tracé qui va d'un point à un autre sur 300 kilomètres de long. Il fait entre 4 et 10 kilomètres, quelque chose comme ça, de large et encore, c'est le tracé proposé par GRTgaz. Le débat public veut faire apparaître qu'il peut être utile éventuellement de se déplacer un peu ailleurs, de modifier un peu le fuseau comme on l'appelle, c'est-à-dire la zone d'études, mais en toute transparence. C'est-à-dire que l'on n'aille pas discrètement faire passer le tuyau chez les voisins. Il faut être clair. C'est le sens quand même de ce débat public, c'est rien de ce qui peut être dit par les uns ou les autres et ignoré par les uns ou les autres. Faire un débat public très en amont, permettre à chacun de s'exprimer, avoir une réponse, tout ça, ça nécessite un peu d'organisation.

Le rôle de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a comme rôle de ne pas donner d'avis. Contrairement à notre commissaire enquêteur, on n'a pas d'avis sur le projet. Notre rôle, c'est d'être neutre sur l'ensemble du projet, de favoriser l'information du public, de vous-mêmes. Faire en sorte que les réunions soient organisées dans des lieux ou à des dates qui sont à peu près convenables et puis qu'il y ait surtout un document initial qui vous permette de savoir de quoi on parle. Le document initial a été établi par GRTgaz, c'est lui qui veut faire son projet, mais sous notre contrôle. C'est-à-dire que le dossier que vous avez à peu près reçu qui est distribué et vous pouvez le prendre également en libre-service à la sortie si vous ne l'avez pas amené, c'est le dossier du maître d'ouvrage qui décrit en une quarantaine de pages, je ne sais plus très bien, le projet tel que GRTgaz l'envisage avec ses impacts, avec ses avantages, avec ses inconvénients sous notre contrôle pour s'assurer quand même qu'on a à peu près traité l'essentiel des questions importantes. De toute façon, dans un dossier comme ça, on ne peut pas tout décrire parce que sinon, on vous donne une Bible et puis vous avez le juste titre. Vous avez raison de dire qu'éventuellement, on noie le poisson. On fait un dossier qui est considéré par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) comme suffisamment complet. A vous de compléter par des questions réponses et tout le débat qui peut y avoir lieu les insuffisances de ce dossier.

Nous faisons également une information par une Lettre du Débat Public. Alors, vous avez un numéro 1 qui est sorti. Il y a un numéro spécial, un tirage d'une interview qui avait été donnée par le Président de la Commission à une autre occasion. Ça permet de situer les choses. Comme je le disais tout à l'heure, vous avez un site Internet qui vous permet de vous informer sur le dossier. Vous avez le site Internet de GRTgaz aussi qui publie son propre dossier, ses propres études et sur le site dont vous avez, je crois, le nom quelque part. Arc de Dierrey, c'est le nom de code du tuyau de gaz puisqu'il passe par Dierrey et puis ça fait un arc. Ce tuyau Arc de Dierrey fait l'objet. Comme je l'ai dit tout à l'heure, toutes les réunions sont verbatimées, sont enregistrées, retranscrites dans les quelques jours. Ce n'est pas dans trois semaines ou dans un mois, avant la prochaine réunion qui a lieu lundi prochain à Verbery, ce n'est pas très loin d'ici, pour permettre à chacun de prendre connaissance de ce qui s'est passé avant.

Parce qu'une des difficultés évidemment d'un tuyau, c'est que ça fait 300 kilomètres de long et que d'une réunion à l'autre, même si on en fait vingt, il y a des trous. On ne peut pas passer partout, on ne peut pas aller dans chaque commune concernée par le tracé, il y en a beaucoup trop. Bien entendu, l'information est largement diffusée au-delà, mais c'est vrai que les gens viennent d'autant plus qu'ils sont plus près de la salle de réunion, il faut être clair pour une grande partie d'entre vous en tout cas. Pour éviter ça, il y a la possibilité de savoir ce qui s'est raconté avant, de suivre le débat et puis, il y a aussi la possibilité d'aller à d'autres réunions. Il y a quatre réunions par exemple en Seine-et-Marne par exemple. Il y en a une aujourd'hui à Jouarre. Il y en aura une à Jouarre d'ailleurs ici même au mois de janvier. Ce sera une réunion de clôture. Entre temps, il y aura une réunion à Lizy-sur-Ourcq et puis une réunion à Rebais début novembre et une autre début décembre.

En gros, tous les mois, vous aurez une réunion où vous pourrez venir, mais ça ne vous interdit pas d'aller dans les réunions qui se tiennent à Verbery, du côté de l'Oise ou d'aller plus à l'est, peu importe. N'importe qui a le droit d'aller n'importe où. C'est la règle d'or de tous les débats publics. Là, c'est pareil au débat public, aux réunions publiques, c'est faire en sorte que chacun puisse s'exprimer, chacun puisse venir. On ne demande pas la carte d'identité, d'où ils viennent ni à quel titre. Simplement, on demande aux gens de se présenter. C'est pour une question pratique, pour permettre de faire un verbatim qui soit complet. C'est une question toute bête.

Deuxièmement, on demande bien sûr aux gens d'argumenter. Il ne s'agit pas simplement de dire : « Je suis pour », « Je suis contre ». On dit : « Voilà les arguments ». « Voilà les questions que je

pose ». La Commission est là pour veiller à ce qu'il y ait des réponses. Nous, on est neutre, on n'a pas d'avis sur le projet. Mais, on écoute et puis, on peut intervenir quand même pour dire : « J'ai l'impression qu'on n'a pas vraiment répondu à telle ou telle question », ça peut arriver de temps en temps. Ça n'arrive pas très souvent, mais ça peut arriver de temps en temps. Voilà le rôle que nous avons dans l'affaire.

Qu'est-ce que ça devient finalement tout ça parce que c'est bien joli de discuter ? Après, tout le monde repart dans son village d'origine et puis, on oublie tout. Non, pas du tout. C'est faire en sorte qu'il y ait une forme de traçabilité finalement dans tout ça. Ça se fait sous la forme suivante. D'une part, bien sûr, tout ce qui est dit, on l'a dit, est enregistré et puis vous pouvez y accéder quand vous voulez, comme vous voulez. Deuxièmement, à la fin du débat public qui dure quatre mois parce qu'il faut bien sûr concentrer les délais, on ne va pas faire ça sur trop longtemps, ça se terminera en janvier de l'année prochaine, il y a un rapport qui est établi par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) qui dit : « Voilà, en gros, on a fait vingt réunions. Il y avait tant de personnes. Deuxièmement, voilà les thèmes qui ont été traités de manière récurrente et les questions qui ont été posées ». Sans prendre d'avis sur le projet, mais en rappelant de manière factuelle qu'est-ce qui c'est passé et sur quels sujets ont porté les questions que vous avez principalement posées ?

Et surtout et c'est ça qui est très important, à l'issue de ce rapport qui est fait à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), le maître d'ouvrage établi lui-même un rapport qui est rendu public et dans lequel le maître d'ouvrage explique ce qu'il a tiré du débat public et la façon dont il va poursuivre ou ne pas poursuivre son projet. Tout est ouvert. S'il ne le poursuit pas, il le dit, il l'écrit. S'il le poursuit, il dit : « Voilà dans quelles conditions. Voilà ce que j'ai entendu et voilà ce que j'ai retenu des avis » parce qu'il peut y avoir des avis contradictoires. Il ne faut pas tourner autour du pot. Il y en a un qui dit : « Il faut passer là ». L'autre qui dit : « Il faut passer par là ». Mais, au moins, tout ça est écrit, rendu public par le maître d'ouvrage et par nous et également joint à tous les dossiers d'enquêtes publiques parce qu'il y aura forcément des enquêtes publiques si le projet se poursuit.

En quelque sorte, il y a un contrat, on l'appelle contrat social qui est passé entre vous et GRTgaz pour l'ensemble de la suite du projet s'il doit se poursuivre et qui est, d'une certaine manière, sous votre contrôle beaucoup plus que sous le rôle de la Commission Nationale. Bien sûr qu'on peut dire : « Tiens, j'ai l'impression que... », mais on ne va se mettre à « cliquer », excusez-moi du terme, tous les débats publics que l'on suit. On en suit une dizaine par an. Il n'y en a pas beaucoup, mais quand même, sur la France entière, ça en fait beaucoup avec le temps qui s'accumulent. Ça finit par en faire beaucoup.

Ce qui est surtout important, c'est que ce soit l'ensemble des gens qui sont concernés, qui éventuellement disent : « J'ai l'impression que là, on n'a pas suivi ». Ils peuvent le faire savoir sur GRTgaz, ça peut avoir un effet sur GRTgaz. Je le dis entre nous et devant eux parce qu'ils ne font pas que ce tuyau-là. Si on apprend quelque part qu'ils ont promis un truc et qu'ils ne le tiennent pas, ça fait désordre, c'est le moins qu'on puisse dire. On a des exemples non pas avec GRTgaz, mais avec d'autres de cas de ce style. Il y a un vrai contrôle social et puis avant, éventuellement, un contrôle judiciaire si vous voulez aller jusqu'au recours. Mais ça, c'est votre problème. Ce débat a un sens. Il a un sens parce qu'il y a encore une marge de manœuvre importante sur le choix de faire ou de ne pas faire le tracé, etc. Deuxièmement, parce qu'il y a une vraie conséquence, ce n'est pas un truc en l'air. Ce n'est pas l'objet que l'on va oublier au bout de quelques années, au bout d'un an et passer à autre chose.

Je vous remercie d'être là et puis je vous remercie, bien sûr, de toutes les questions que vous allez poser et GRTgaz, bien sûr, qui va y répondre. J'ai rapidement présenté la Commission. La

Commission Particulière du Débat Public (CNDP est nommée par la Commission Nationale. C'est GRTgaz qui a saisi la Commission Nationale en disant : « J'ai envie de faire un projet ». La Commission Nationale a regardé ses tablettes et a dit : « Oui, c'est un gros projet ». Je simplifie un peu. On a nommé une Commission qui va avoir pour rôle, comme je le disais tout à l'heure de veiller à l'information, le premier dossier, les différents dossiers qui sont faits et puis tout ce qui se fait au cours de la réunion, qui peut éventuellement prévoir d'autres réunions si vous le souhaitez. S'il y a un sujet particulier qui nécessite que l'on fasse une réunion de plus, on peut en faire plus. On a prévu, bien sûr, un calendrier parce qu'il faut prévoir ça un peu en avance. Surtout pendant la période de Noël, il y a beaucoup de salles des fêtes qui sont occupées.

D'autre part, le fuseau est présenté également par GRTgaz, mais on peut l'élargir un peu ou le changer si on estime utile de le faire. On est là pour veiller à ce que les choses soient faites publiquement, que les choses soient faites d'une manière transparente, qu'il n'y ait pas des remords dans les coins et qu'il n'y ait pas de négociations à part. Je crois que j'en ai beaucoup dit, assez en tout cas pour le début et vous pouvez, bien sûr, me poser toutes les questions que vous voulez, c'est la règle d'or, bien sûr, de ce débat. S'il n'y a pas de questions particulières sur ce que je viens de dire, je vais passer la parole à GRTgaz qui va présenter le projet. Pardon, vous en avez une. Alors, une règle du débat, c'est comme on enregistre tout, de vous présenter.

Pierre RIGAULT, Conseiller général

Simplement, vous parlez de la Commission, j'aimerais savoir de qui vous dépendez ?

Michel GIACOBINO

Excellente question. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) de par la loi est un établissement public indépendant. Il dépend de l'Etat, mais pas d'un Ministère particulier. La loi de 2002 a dit clairement que c'était un établissement public comme d'ailleurs dans le même domaine, puisque ce n'est pas la peine de tourner autour du pot, il y a aussi la Commission de Régulation de l'Energie. Formellement, c'est une autorité administrative indépendante. On est indépendant. Le Président est nommé par décret. Il faut bien qu'il y ait une décision qui soit prise quelque part, mais une fois qu'il est nommé par décret, son budget ne dépend pas d'un Ministère ou d'un autre. C'est-à-dire que oui, j'ai dit dès le départ qu'on est sur deux tables. Ce n'est pas parce qu'on se fait la gueule, c'est simplement parce qu'il est important de marquer aussi l'indépendance et puis le rôle central de la formation et du débat, bien sûr, qui va suivre. On est autorité administrative de par la loi.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a nommé une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) dont le Président n'est pas là aujourd'hui, je le disais au départ. C'est Patrick Legrand, parce que c'est considéré quand même comme un débat important, il ne faut pas tourner autour du pot, qui est également Vice-Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est présidée par le Président qui s'appelle Deslandes qui est un Préfet, d'origine Préfet électoral et il y a deux Vice-Présidents, Patrick Legrand qui préside aussi cette Commission Particulière et puis un autre Vice-Président qui conduit d'ailleurs d'autres grands débats publics et puis un certain nombre de membres.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) se réunit tous les mois. Elle est composée d'une vingtaine de membres qui sont choisis par la loi, dans les différents corps constitués, plus des personnalités qualifiées et tous les mois, ils se réunissent comme une horloge, le premier mardi du mois, je crois et puis ils décident de ce qu'on va faire dans les différents compartiments de son activité. C'est-à-dire décider ou non de lancer le débat public. Si oui, décider de la composition de la Commission, du moins de son Président et puis après le mois suivant, on décide des membres de

la Commission. Il faut le temps de les trouver quand même et puis, examiner *in fine* les rapports des Commissions Particulières sur les projets qui sont soumis à débat public de manière à pouvoir rédiger un avis qui est transmis au maître d'ouvrage. En l'occurrence, c'est GRTgaz. Ça peut être l'Etat.

D'ailleurs, actuellement, il y a un débat public sur les Nanotechnologies. Il a été demandé par cinq Ministères. Ce n'est pas un maître d'ouvrage public, c'est le Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement durable, de la Mer. Celui de Jean-Louis Borloo. Il y a également le Ministère de la Recherche. Je crois qu'il y a le Ministère de l'Education nationale. Il y a cinq Ministères. Qui peut aussi saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), savoir si sur un grand projet, en l'occurrence, c'est le développement des Nanotechnologies en France, ce n'est pas tout à fait neutre quand même et c'est lancé à un moment où... Le débat d'ailleurs démarre après-demain à Strasbourg, il y a une série de réunions qui sont organisées dans les grandes villes en France, tout le monde peut faire connaître son avis.

D'ailleurs, je vous signale que vous pouvez aussi faire connaître votre avis sur le tuyau de gaz, je fais une petite parenthèse, par Internet. Vous pouvez, bien sûr, poser les questions, ce qui est souhaitable, ce soir, mais si vous avez un remord ou si vous avez une précision ou si vous avez quelqu'un qui a envie de poser une question qui n'était pas là ce soir, il peut la poser par Internet à nous ou par écrit, mais par Internet, c'est plus rapide. On transmet en général à GRTgaz parce que c'est GRTgaz qui est plus directement concerné, mais ça peut nous concerner directement aussi et à ce moment-là, on répond sur Internet et c'est rendu public. Tout le monde peut prendre connaissance de la réponse dans un délai assez court parce que le débat dure 4 mois, on ne va pas répondre dans 5 mois.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer la parole. Vous pouvez avoir des remords après, mais pour avancer un peu, je vais passer la parole à GRTgaz qui est donc le maître d'ouvrage du projet qui fait l'objet du débat public ce soir.

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Patrick PELLE, Directeur régional Val-de-Seine (GRTgaz)

Bonsoir Madame, bonsoir Messieurs ! Je me présente, je suis Patrick Pelle. Je suis le Directeur de la région Val-de-Seine. La région Val-de-Seine à GRTgaz comprend le territoire de toute l'Île de France, de l'Oise, de l'Eure-et-Loir et des deux Normandie.

Quel est le rôle d'une région à GRTgaz ? En fait, c'est d'exploiter le réseau existant et là, vous avez effectivement à proximité de Jouarre, du gaz naturel et nous apportons le gaz naturel qui va servir à l'alimentation des chaudières à l'intérieur de la ville. Par contre, nous nous arrêtons aux frontières de la ville. Notre responsabilité est une responsabilité de transport, de transport de gaz sur des grandes distances et la mission de la région est de pouvoir intervenir à tout moment au cas où il y aurait un dysfonctionnement dans nos installations et nous avons, pour cela, réparti des équipes sur l'ensemble de la région géographique dont je vous ai parlé de façon à avoir un maillage le plus efficace possible en cas d'intervention nécessaire. Nous avons une obligation de service public et nous devons intervenir relativement rapidement. L'équipe qui doit intervenir, par exemple, sur les installations qui sont à proximité de Jouarre est basée à Coulommiers. Ici, nous avons d'ailleurs dans la salle un représentant de cette base de Coulommiers qui pourra éventuellement répondre à des questions très locales.

Notre organisation est une organisation centrée sur une intervention 24 heures sur 24 et je vous donnerai simplement deux grands chiffres. Sur les 550 personnes que comporte la région, il y en a

350 qui ont une obligation de prendre l'astreinte, donc qui sont en service continu, de façon à pouvoir intervenir à tout moment en cas de dysfonctionnement sur le réseau ou pour répondre aux différentes interventions nécessaires. Nous avons une organisation très structurée, géographique et je suis le représentant du futur exploitant de l'ouvrage dont le maître d'ouvrage est représenté par Pierre-François Hugon qui va se présenter tout à l'heure.

Simplement, ce que je voulais rajouter, c'est qu'effectivement, comme l'a dit Monsieur Giacobino, la procédure de débat public n'est pas très ancienne et c'est la première fois qu'à GRTgaz, nous avons l'intention de faire un ouvrage dont le contour rentre dans la définition du débat public. C'est effectivement une notion très particulière. Ça ne veut pas dire qu'on ne faisait pas de concertation avant puisqu'il y avait des enquêtes administratives et des enquêtes publiques aussi, mais comme il l'a été précisé, elles arrivaient un peu plus tard dans le déroulé du projet et là, effectivement, le projet est loin d'être décidé. Nous n'avons pas toutes les conditions pour le décider et en préparation du moment où on pourrait être en mesure de le décider, notre objectif, c'est d'entendre les différentes observations qui peuvent être émises sur notre projet. C'est dans cette position, dans cette attitude que nous sommes, c'est une attitude d'écoute qui nous permettra, effectivement, de trouver le meilleur tracé si nous avons besoin de construire cet ouvrage.

Voilà, je vous remercie de votre attention et puis, je serai bien sûr à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir envie de poser à l'exploitant que je représente.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet (GRTgaz)

Bonsoir ! Pierre-François Hugon, je suis le Directeur de projet. Mon activité est entre autres de gérer ce projet. Je suis accompagné de Thierry Gobe et nous travaillons en binôme sur ce projet. Nous avons certains membres de notre équipe qui sont présents dans la salle et qui pourront éventuellement nous aider à répondre à des questions un peu plus pointues. On va vous faire une présentation rapide du projet en balayant un certain nombre d'aspects. L'idée est de faire une présentation assez succincte et assez rapide, juste pour plutôt cadrer un petit peu les choses et vous apporter un minimum d'informations pour que vous puissiez ensuite débattre des sujets et poser des questions. On va vous faire rapidement une présentation générale de GRTgaz. On reviendra rapidement sur l'enjeu du projet. A quoi il va servir ? Pourquoi on développe nos capacités de transport ? On fera une présentation rapide de l'ouvrage tel qu'on le projette aujourd'hui, ses impacts, comment il s'insère dans le territoire et quelques éléments de calendrier pour que vous puissiez avoir quelques éléments entre aujourd'hui et la fin des travaux si on doit réaliser cet ouvrage. Pour la présentation générale, un rappel.

Patrick Pelle vous a exposé le rôle de la région, GRTgaz dans son ensemble. Une première mission qui est de développer, d'exploiter le réseau de transport avec notamment les régions qui sont présentes sur le terrain et avec un travail au quotidien. Une deuxième mission puisque comme vous l'avez compris, j'allais dire, on s'occupe des tuyaux pour qu'ils puissent être utilisés par des gens qui en ont besoin pour faire transiter du gaz et donc offrir un accès au réseau de transport à tous les expéditeurs agréés. Il y aura un petit peu de jargon. On a essayé de faire des efforts dans la présentation, mais on a un peu du mal à y échapper. Les expéditeurs, ce sont les gens qui achètent du gaz, qui ont besoin de le transporter pour pouvoir alimenter leurs clients qui sont vous, des industriels, etc. A noter, on évoquait tout à l'heure la Commission de Régulation de l'Énergie rapidement, mais c'est un point important. L'activité de transport comme l'activité de distribution du gaz est une activité régulée, c'est-à-dire qu'elle est effectuée de manière transparente et sans discrimination entre nos clients que sont les expéditeurs et nous travaillons sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui est une Commission indépendante et qui veille à ce qu'on assure notre mission avec cette dimension de service public qu'évoquait Patrick Pelle tout à l'heure.

Quelques éléments aussi, le réseau de transport géré par GRTgaz représente 32 000 kilomètres de canalisation. Sur la carte, vous voyez le réseau dit principal (les grosses artères). C'est notre réseau autoroutier pour le transport du gaz. 32 000 kilomètres de canalisation, pour donner un ordre de grandeur, c'est à peu près la longueur de voie ferrée en France. Ça donne une idée du maillage de nos ouvrages. Concernant l'ouvrage dont nous allons parler, que nous vous présentons ce soir, ça a été dit, je passerai rapidement. C'est une canalisation de 300 kilomètres qui, effectivement, part du sud de l'Oise pour aller dans la Haute-Marne en passant par Dierrey qui est une station de compression au sud de Troyes. Le coût estimé aujourd'hui d'un tel projet est d'environ 700 millions d'euros. La phase de travaux, c'est environ 18 mois et si le chantier devait se réaliser, on envisage une mise en service pour fin 2013.

Sur les raisons de ce projet et pourquoi on développe nos capacités de transport, une carte explique assez bien si on veut là aussi faire quelque chose d'assez simple. Aujourd'hui, le gaz utilisé en France vient de l'extérieur et aujourd'hui, on s'aperçoit que nous avons un point d'injection du gaz à la frontière belge à Tannières, c'est la flèche bleue sur la carte. Aujourd'hui, les expéditeurs demandent une augmentation de transit par ce point-là. Si ces enquêtes se confirment, on transitera plus de gaz par Tannières et en parallèle, nous avons deux industriels : Gaz de Normandie à Antifer et EDF à Dunkerque qui ont des projets de construction de terminaux méthaniers. Tous ces projets concourent à avoir une quantité de gaz plus importante qui arrive par le nord de la France et nécessitent que nous renforçons notre réseau pour pouvoir transporter ces quantités de gaz supplémentaires qui arriveraient par le grand nord de la France, que ça soit la frontière maritime ou la frontière terrestre.

Au final, cet ouvrage va servir d'une part, à sécuriser l'approvisionnement de gaz naturel en France puisque ça va permettre de transporter du gaz qui viendra éventuellement de zones différentes, notamment via les terminaux méthaniers puisque les terminaux méthaniers, aujourd'hui, vont s'alimenter dans les pays où il y a des ressources en gaz naturel. D'autre part, le fait de renforcer notre réseau, notamment une partie de ce projet est en doublement, nous permet d'offrir une meilleure garantie en termes de continuité d'alimentation puisqu'un réseau, on va dire, plus robuste puisque davantage d'ouvrages à notre disposition pour transporter le gaz.

Je passe la parole à Thierry Gobe qui va vous présenter l'ouvrage.

Thierry GOBE, chef de projet (GRTgaz)

Une canalisation de transport (un gazoduc), c'est en fait constitué essentiellement de deux types d'installation. D'une part, une partie enterrée. C'est le plus long, c'est le gazoduc à proprement parler. D'autre part, ici et là, un certain nombre d'installations aériennes qui permettront d'interrompre le gaz. La canalisation elle-même, la partie enterrée, est constituée de tubes en acier d'épaisseur assez forte, soudée bout à bout et enterrée avec au moins un mètre de couverture de terre. Le diamètre, ça a été dit, est de 1,20 mètre. Ça fait de cette canalisation une des plus grosses qui sera posée en France. Elle est exploitée à une pression, elle est faite pour tenir une pression de 68 fois la pression atmosphérique, ce qui est la pression standard sur le réseau de transport. Les installations de surface, elles, sont de deux types, de deux natures.

D'une part, trois stations de compression qui sont situées aux extrémités de la canalisation : Cuvilly près de Compiègne est un point, je dirais, de réception du gaz qui vient de Dunkerque, qui vient également de Tannières, est équipé de stations de compression et va comprimer le gaz, lui redonner un minimum de pression pour qu'il puisse transiter jusqu'à, d'une part, Dierrey-Saint-Julien dans la région de Troyes qui est une petite station de compression qui sera un peu développée pour l'occasion jusqu'à Voisines, station de compression située sur le Plateau de Langres. D'autre part, en plus de ces stations de compression, il y a des postes de sectionnement qui sont installés tous les

20 kilomètres environ, qui sont de simples robinets. Ce sont des installations aériennes qui permettent d'interrompre le transit du gaz si éventuellement, il y avait un problème ou besoin d'intervenir sur le tuyau.

Un gazoduc, ça a peu d'impact, mais ça en a quand même quelques-uns. Je vais essayer de vous les présenter rapidement. Le premier impact est lié à la phase de travaux. C'est le plus visible, je dirais. Pour poser un gazoduc, il faut aménager une piste de travail qui fait environ 30 mètres de large dans le cas d'un gazoduc en diamètre 12/100 et les 30 mètres de large, vous voyez sur le schéma un peu à quoi ils servent. D'une part, ils servent à amener les tubes, à les déposer et à les souder. Ça se fait à peu près au centre de la piste. Ça sert à creuser la tranchée qui est faite à côté de l'endroit où on soude le tube. Ça sert à disposer les matériaux issus de la tranchée. D'une part, la terre végétale que l'on sépare systématiquement pour permettre une meilleure reprise de la culture après. On la met de côté et lorsqu'on remblaiera, elle sera remise sur le dessus et puis évidemment le tout-venant. Le schéma n'est pas forcément bon. On s'efforce de séparer davantage les deux tas de terre.

Enfin, la piste sert à faire circuler les engins qui permettront de descendre le tube dans la tranchée. Eventuellement, la piste peut être aménagée localement au moyen notamment de clôtures qui empêcheront le bétail de divaguer et d'aller sur les chantiers et les aires de travaux et de se blesser le cas échéant.

Les impacts pendant les travaux. Un des impacts, c'est le bruit. Soyons clairs, le bruit, c'est le bruit des machines. C'est un bruit qui est équivalent à celui d'une grue. Je dirais, il s'atténue très vite quand on s'éloigne. Il n'est notable qu'à proximité immédiate de la piste. Sur l'agriculture, bien évidemment, il y aura des pertes de récoltes l'année durant laquelle on fera des travaux. Pour la viticulture ou pour la sylviculture, ces impacts seront un peu plus longs puisqu'il faudra le temps évidemment que la production reprenne à son niveau d'origine. Toutes ces pertes de récoltes sont indemnisées bien entendu selon des barèmes qui sont définis, on en parlera peut-être un peu plus tard, mais qui sont définis en accord avec les Chambres d'Agriculture ou avec les syndicats spécialisés lorsqu'il s'agit de cultures particulières. Sur la faune et sur la flore, il y a aussi pendant les travaux un certain nombre d'impacts puisqu'on peut gêner les animaux en les empêchant de nicher, en perturbant leur activité. Sur la flore, évidemment, sur la piste, on les enlève. Toutes les précautions qui peuvent être nécessaires pour limiter ces impacts au-delà du choix du tracé qui va essayer de les éviter au maximum, enfin d'éviter les secteurs dans lesquels on aura une faune ou une flore sensible seront prises. Au-delà de ces choix de tracé, il y aura par ailleurs un certain nombre de mesures préconisées dans une étude d'impact que l'on suivra scrupuleusement et qui permettront, nous l'espérons, de réduire au maximum les impacts que ça pourra avoir. On peut, le cas échéant, prendre également un certain nombre de mesures compensatoires. Par exemple, lorsque l'on passe en forêt, on déboise. Le principe, c'est que l'on reboise ailleurs. On acquiert éventuellement des parcelles dans lesquelles on va reboiser pour compenser la perte.

Les impacts sont aussi éventuellement positifs puisqu'un chantier fait appel à de multiples compétences, certaines compétences. Nous demandons aux entreprises qui réaliseront les travaux d'aller les chercher sur place. Alors, ça peut être par exemple tout ce qui est bucheronnage, aménagement des pistes, donc des travaux de terrassement, qui seront des retombées économiques directes pour la région. D'autre part, un chantier de pose, c'est localement 250 personnes, voire davantage, qui vont venir travailler et qui vont consommer dans la région (hôtels, restaurants, et autres). Lorsque la canalisation est posée, la nature reprend assez vite ses droits. Néanmoins, on demande à ce qu'au-dessus du gazoduc, une bande d'une largeur de 20 mètres normalement soit préservée pour permettre éventuellement l'accès de l'exploitant en cas de besoin sur le tube, s'il y a des réparations par exemple à faire. Cette bande dite bande de servitude est non aedificandi, c'est-à-

dire qu'on n'est pas sensé y construire de bâtiment en dur et elle est non sylvandi, c'est-à-dire qu'on n'est pas sensé y planter d'arbres de hautes tiges. Toutes les autres cultures peuvent reprendre : la vigne notamment. Cette indemnité de servitude donne droit à une indemnité, bien entendu, qui est versée au propriétaire.

Après la mise en service, la présence de la canalisation entraîne une restriction pour l'implantation d'établissements recevant du public et uniquement pour cela, en dehors évidemment de la restriction que j'évoquais tout à l'heure, de construire dans la bande de servitude, mais on peut construire à 10 mètres. Pour les établissements recevant du public, cette distance peut être plus importante, notamment en principe, on doit éloigner le tracé des établissements recevant du public. C'est choisi lors du choix du tracé. On définit un tracé qui va s'éloigner au maximum de ces établissements. Le pendant de cette démarche, c'est que pour des projets d'établissement recevant du public, en principe, il doit également y avoir cet éloignement et donc, le Maire doit surveiller la délivrance des permis de construire. Néanmoins, moyennant la mise en œuvre de mesures qu'il convient de définir avec l'exploitant et je vous invite s'il y a des projets de ce type à vous rapprocher des équipes de Patrick Pelle, il est possible de rapprocher l'établissement recevant du public jusqu'à une distance de 10 mètres, c'est-à-dire au bord de la bande de servitude.

Sur l'agriculture, comme je le disais tout à l'heure, l'agriculture peut reprendre après les travaux, à l'exception de la sylviculture puisque, comme on le disait, on ne replante pas dans la bande de servitude. Une fois que la canalisation est mise en service, elle n'a pratiquement plus aucun impact, notamment, elle n'a pas d'impact sur les loisirs, sur le transport. On peut se promener au-dessus d'un gazoduc. Ça ne génère pas notamment de remembrement puisqu'on ne dépossède pas le propriétaire, on ne l'empêche pas de passer par dessus et donc, il n'y a pas d'impact à ce niveau-là. Sur les milieux naturels, ils sont relativement faibles. Le seul cas où on puisse avoir une incidence notable, ce sont les espaces boisés. Mais, comme je le disais, on compense dans ces cas-là. Et sur le paysage, les seuls impacts sont les postes dont je parlais tout à l'heure et les bornes que vous voyez sur la photo qui permettent de signaler la présence du gazoduc à l'exploitant. Il y a également qu'on ne voit pas sur la photo des balises qui sont des objets plus hauts, qui font presque 2 mètres de haut, qui sont des espèces de poteaux avec un chapeau jaune. Vous avez sans doute déjà vu ça sur les bords de routes. Je repasse la parole à François Hugon qui va présenter le projet dans le territoire.

Pierre-François HUGON

Rapidement, les enjeux du territoire sont un petit peu multiples parce que l'ouvrage fait 300 kilomètres de long. On traverse des zones assez différentes. Ce qu'on peut globalement retenir des études que nous avons réalisées, on a eu une première partie d'ouvrages qui est structurée par la traversée en région parisienne, au sud-ouest du projet, une zone on va dire relativement urbanisée. Une autre caractéristique, c'est qu'après en Champagne-Ardenne, on a une zone qu'à certains endroits on tangente. Ce sont les vignobles champenois qui sont situés au nord-est du fuseau d'étude. Un milieu naturel remarquable sur l'ensemble du tracé. Nous avons beaucoup de cours d'eau et des massifs boisés, donc des enjeux environnements assez importants pour travailler dans ce fuseau et déterminer un tracé.

Une caractéristique alors qui est à l'opposé de la proximité de la région parisienne, c'est que dès qu'on sort de cette région parisienne, nous sommes sur des zones à faible démographie et avec peu d'urbanisation. Le dernier point, c'est qu'on a une activité agricole essentiellement annuelle, sauf quelques zones de cultures spécifiques. Par rapport à ça, nous avons retenu un certain nombre de principes qui nous ont guidés pour arriver à la présentation d'aujourd'hui. Thierry Gobe en a un petit peu parlé, mais effectivement, on évite les zones les plus urbanisées, mais aussi en discutant avec les Maires des communes concernées, on essaye d'anticiper des zones de développement au

niveau des communes parce que c'est plus facile de prévoir dès aujourd'hui un tracé qui tienne compte du développement, de la commune, de zones d'activités, les ERP (Etablissements Recevant du Public) dont on parlait. Nous avons le souci de maintenir les potentiels des productions agricoles. Nous faisons aussi des efforts pour préserver le patrimoine naturel.

On évoquait les traversées de cours d'eau ou les traversées de forêts notamment et le dernier point qui paraît un petit peu évident, mais qu'il est bon de rappeler, c'est qu'on limite les surlongueurs par rapport au tracé direct. Plus le tracé est direct, moins on pose de kilomètres de canalisations. Certes, moins ça nous coûte cher, mais plus on limite les impacts puisque les impacts sont quand même liés à la longueur de l'ouvrage. Au niveau de la zone dans laquelle on est aujourd'hui qui va de la Vallée de l'Ourcq à la Vallée du Grand Morin, ce qu'on peut dire qui caractérise cette zone particulière, nous sommes à proximité de la région parisienne, pour ne pas dire que nous sommes dans la région parisienne et nous sommes quand même dans une zone relativement urbanisée. Au niveau des enjeux naturels et des contraintes techniques qui en découlent, ce tronçon se caractérise par le franchissement de plusieurs vallées puisqu'on peut voir sur la carte l'Ourcq, la Marne, le Petit Morin et le Grand Morin et au niveau agricole, plutôt une zone de grandes cultures assez caractéristiques.

Au niveau du calendrier, juste quelques points de repère, aujourd'hui, nous sommes dans cette phase de débat public. En parallèle, nous menons un certain nombre d'études pour avancer notre dossier : les études d'impact et les études de sécurité. L'objectif est de pouvoir disposer du dossier de demande d'autorisation ministérielle pour pouvoir le déposer à la fin du 1^{er} semestre 2010. Ce qui veut dire une enquête publique en 2011, une DUP en 2012 et si le projet doit se réaliser et que la décision d'aller jusqu'au bout est prise, ça veut dire un début de travaux début 2012, au 1^{er} semestre 2012 pour que ça soit terminé fin 2013 comme je l'indiquais au début avec les 18 mois de travaux. Voilà, je rends la parole au Président de séance.

Michel GIACOBINO

Merci beaucoup. Je vais passer immédiatement la parole d'ailleurs à Violette Le Quéré-Cady qui est membre de la Commission et qui va se présenter toute seule, ce sera aussi bien. Elle se cache. Elle est timide.

Violette LE QUERE-CADY, membre CPDP

Oui, effectivement, c'est la première fois que je prends la parole depuis que je suis dans cette Commission. Je suis un peu intimidée. Je suis très étonnée de voir à quel point vous êtes venus nombreux et je trouve ça fantastique. Ce qui prouve que, vraiment, ce projet, ça vous interpelle et que le débat public vous semble être un bon moyen pour vous exprimer parce que très souvent, on me pose la question. Quand je suis dehors, je vois des gens qui viennent vers moi et qui me disent : « Mais, ce truc là, ça va servir à quoi ? Est-ce que c'est vraiment utile ou pas ? » Moi, ce que je peux vous garantir après avoir parlé longuement à Patrick Legrand qui est le Président de cette Commission Particulière, c'est que ça a réellement un impact sur la conception du maître d'œuvre sur son travail. Parce qu'il le dit également souvent, il n'y a pas de question idiote.

Je veux dire, tout le monde peut s'exprimer et même si on a comme moi les pétoches de le faire, la chose qui est importante, c'est que toutes ces questions qu'il s'agisse de questions, je dirais, d'opportunité du projet dans le contexte actuel, mondial ; qu'il s'agisse des impacts sur l'agriculture et les manières de cultiver le drainage, l'irrigation ; qu'il s'agisse de l'environnement avec la biodiversité, le sol dont on parle tellement peu souvent que l'on considère juste, soit pour nous nourrir, soit comme endroit qu'on foule du pied, mais pas assez souvent à mon avis comme, je le dirais, organisme vivant ; qu'il s'agisse également des impacts sur l'urbanisation, celle qui existe

ou celle qui est à venir ; également la gestion des risques, toutes ces questions-là, GRTgaz, moi, je trouve assez fantastique qu'un maître d'œuvre accepte de se maître en débat public, de recevoir ces questions et de modifier sa perception.

Je pense que j'ai trop parlé déjà. Je vais vous laisser la parole. Juste un petit mode d'emploi, je vous prie s'il vous plaît de faire de grands signes comme ça parce que, premièrement, je suis myope et deuxièmement, ça permettra surtout aux personnes qui sont là de vous donner les micros parce que comme tout est enregistré, il faut parler dans le micro. Alors, qui se dévoue ? Quel est le volontaire pour la première question ? A mon avis, vous serez nombreux. Courage !

III. Questions / réponses

1. L'opportunité, l'intérêt du projet

Emmanuel FUMERON, Conseiller municipal La Ferté-sous-Jouarre

Je suis très intéressé de savoir au cas où le projet se ferait si dans vos futurs marchés, vous avez posé une clause sociale afin de trouver des emplois locaux pour les gens qui habitent dans la région ?

Violette LE QUERE-CADY

Messieurs de GRTgaz, qui veut répondre ?

Un intervenant de GRTgaz

Effectivement, nous avons pour usage quand nous faisons des travaux de pose de gazoduc de nous rapprocher des pôles emploi pour essayer de mettre en place des systèmes de recrutement, éventuellement de formations. Une de nos clauses dans nos appels d'offres est de privilégier autant que faire ce peut la sous-traitance locale. Ça ne veut pas dire évidemment qu'on va amener du travail à tout le monde, c'est clair. En plus, ça ne dure pas très longtemps, c'est 18 mois de travaux. C'est relativement réduit dans le temps. Néanmoins, on a cette volonté de faire réaliser le maximum de travaux possibles par les entreprises locales.

Je vais prendre quelques exemples. Tout ce qui est bucheronnage, tout ce qui va concerner les drainages notamment les études de drainage préalables aux reprises de drainage lorsque la canalisation sera refaite, mais également la réfection des drains. Qu'est-ce qu'on peut avoir comme autre exemple ? Alors, je ne sais pas si dans la région, on va être très concerné, mais j'ai d'autres projets où on a par exemple des murets en pierre sèche. Simplement, le fait de défaire les murets et de les reconstruire après. Ça a été confié à des associations, des gens du cru, disons de la région. On a comme ça un certain nombre de prestations, mais ça peut être aussi d'autres types d'activités et nous envisageons – alors, c'est un peu une première là – si le projet se fait dans les conditions dans lesquelles nous le souhaitons aujourd'hui, de créer un partenariat avec des entreprises de pose pour qu'elles créent des écoles de formations à certains métiers spécifiques de la pose de gaz. Ecoles qui seront ouvertes évidemment en priorité aux locaux.

Violette LE QUERE-CADY

Ceci répond à votre question, monsieur ?

Emmanuel FUMERON

Plus ou moins, mais j'attends le débat parce que j'ai plein de questions techniques à vous poser après. Vu le coût du gaz en ce moment, avec l'inflation qu'on a tous les ans par rapport au gaz, je ne sais pas si financièrement, ça vaut le coup de faire autant de travaux pour l'avenir sachant qu'on doit réduire énormément nos coûts de chauffage et tout ça. Je ne sais pas si ça vaut vraiment le coup de faire un projet énorme comme ça sur le long terme. Je suis un peu dur, je sais.

Pierre-François HUGON

Toutes les questions sont bonnes à poser, même celle-là. Vous avez raison, de toute façon, très clairement, aujourd'hui, on constate que la consommation du gaz en France par rapport à ces

dernières années où elle évoluait assez sensiblement, évolue beaucoup moins. C'est une donnée d'entrée avant de décider de ce genre de projet, c'est qu'effectivement, ce n'est pas le développement de la consommation du gaz en France qui tire le projet, qui le justifierait, on est bien sur une logique aujourd'hui de gérer les sources d'approvisionnement et on est plutôt sur des prévisions plutôt d'avoir une consommation quasi constante. Le souci est d'être sûr d'avoir du gaz à mettre dans les tuyaux. Là aussi, c'est dit un peu durement, mais c'est bien ça l'enjeu.

Aujourd'hui, par rapport à ce qui se passe aux frontières puisqu'on dépend de nos importations de gaz naturel, c'est d'avoir le réseau adapté pour pouvoir amener le gaz dont on a besoin aux points frontières. C'est vrai qu'aujourd'hui, on va dire un peu conjoncturellement, on s'aperçoit que les projets qui permettent d'amener du gaz sont plutôt dans le nord de la France et dont l'ouvrage se justifie. C'est vrai qu'on est sur des chiffres qui sont très importants. En ordre de grandeur, c'est paru dans la presse d'ailleurs assez récemment puisque GRTgaz a présenté son plan d'investissement à dix ans, ce projet effectivement pèse lourd dans les projets de GRTgaz, mais GRTgaz a aujourd'hui un programme d'investissement de l'ordre de 6 milliards d'euros pour les dix ans qui viennent. Ce projet-là pèse à lui tout seul 10 %. C'est à la fois beaucoup et pas beaucoup, je vous laisse apprécier, mais on sent bien que ce projet-là est important.

Alors, à la question du coût, je vais répondre à une question que vous n'avez pas posée, mais c'est l'occasion. Le coût du transport aujourd'hui par rapport à ce que vous payez, le gaz si vous êtes un consommateur de gaz, le coût du transport représente 7 % du coût final. Il est évident que quand on fait des investissements, il ne faut pas se faire d'illusions, c'est sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie, c'est fait dans la transparence. Mais si on investit, il va falloir qu'on soit rémunéré. Ça veut dire que d'une façon ou d'une autre, le coût du transport va évoluer un petit peu. Mais il faut savoir que ce coût du transport aujourd'hui dans le prix final que vous payez ne représente que 7 %. Alors, ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi, mais là, vous pouvez faire confiance au régulateur. Nos programmes d'investissement sont vraiment épluchés et avant qu'on fasse un investissement, avant que cet investissement-là soit décidé, vous pouvez être sûr que c'est parce que la Commission qui est indépendante aura estimé que ça amenait quelque chose sur le marché gazier français.

Violette LE QUERE-CADY

Une autre question ? Oh là là ! Qui a été le plus rapide à viser ? Monsieur devant.

Sylvain FERON

Moi, c'est une question d'un tout autre ordre que je vais vous poser. On a parlé des postes de stationnement, des bornes, des balises et des postes de coupure, je crois, qui vont exister sur toute la ligne. On a bien compris que les postes de stationnement, on les trouvait à peu près tous les 20 kilomètres. J'aimerais bien qu'on précise un petit peu le sectionnement. Par contre, j'aimerais bien qu'on parle de l'emprise de tous ces postes. On a vu les balises et les petits chapeaux de gendarmes, savoir eux tous les combien, ils vont être posés et ils vont être visibles. Ça, c'est la première chose. Dans le même ordre d'idée, sur tous ces postes parce que la ligne est enterrée à 1 mètre de profondeur avec de l'acier semi blindé, il n'y a pas trop de souci. Par contre, tous ces postes qui sont à l'air libre, est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu de la protection et de la sécurité qui est mise en œuvre pour les protéger ? Effectivement, on parle de varier les arrivées de gaz et on a bien tous conscience qu'on est dépendant de nos fournisseurs. Si on nous coupe les vannes d'un côté, il faut que ça rentre de l'autre. Maintenant, en cas de problèmes importants qui, j'espère, n'arriveront jamais, quelles sont les protections qu'on a sur ces lignes de gaz qui pourraient être visées par des personnes malveillantes ?

Violette LE QUERE-CADY

Je sens qu'on trépigne du côté de GRT.

Un intervenant de GRTgaz

Je voudrais qu'on passe la diapo 14. Ça, c'est un poste de sectionnement. Ça vous donne une idée de l'emprise. Ça fait à peu près 3 mètres de haut, 2,50 mètres à 3 mètres de haut. Ce sont des terrains qui font quelques centaines de mètres carrés. Ce ne sont pas des choses gigantesques.

De la salle

Inaudible

Violette LE QUERE-CADY

Il faut parler dans les micros s'il vous plaît parce que c'est enregistré.

Un intervenant de GRTgaz

Je n'ai pas les dimensions exactes là. Alors, il faut savoir de surcroît que nous allons légèrement modifier le standard de ces postes, ils ne seront probablement pas tout à fait identiques à ceux-là. Mais, l'emprise sera à peu près la même, je dirais que c'est 20 mètres x 20. On se rend acquéreur par contre d'un terrain un peu plus grand que l'on clôt. Ce qui est clôt, c'est effectivement cette emprise d'une vingtaine de mètres par 20 mètres à peu près. Par contre, le terrain qu'on achète est plus grand, mais on en laisse la jouissance à un exploitant agricole qui continue à le cultiver. Concernant les particularités de ce poste, ce que vous voyez, ce sont des tuyaux. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces tuyaux ne sont pas en gaz. En fait, il y a une partie qui est une tige de manœuvre pour fermer le robinet qui est enterrée à 1 mètre de profondeur et les tubes qui sont de part et d'autre de ce dispositif de manœuvre servent à des mises à l'évent éventuelles, mais normalement, sauf la partie basse, le gaz n'y circulent pas.

Violette LE QUERE-CADY

Excusez-moi, qu'est-ce que c'est la mise à l'évent ?

Un intervenant de GRTgaz

La mise à l'évent, c'est lorsque pour des besoins d'exploitation, on purge la canalisation et donc, on ouvre la tuyauterie pour vider un tronçon. Concernant la sécurité, je dirais un des éléments à avoir à l'esprit, c'est effectivement le fait que la canalisation reste enterrée et que les endroits où le gaz circule, c'est sous terre. Déjà, un acte de malveillance sur un poste, *a priori* – non merci, pas ce transparent – serait fait par une personne mal informée. Alors, effectivement, pour vous montrer une balise, on peut vous présenter la diapositive 12 puisqu'il n'y avait pas de photo tout à l'heure. Voilà un exemple de balise. Alors, ces balises, effectivement, pardon, j'ai oublié de répondre à la question, on les implante normalement de telle façon que d'une balise, on arrive à voir la suivante. C'est l'ordre de grandeur. Ça fait en moyenne 4 au kilomètre en gros. Il y en a en général en bord de route, c'est soit des bornes, soit des balises. Partout où on croise finalement une route, une voie ferrée, un chemin. Je vais laisser peut-être Patrick Pelle pour parler de la protection qui est mise sur les postes.

Patrick PELLE

Alors, simplement, ce que je vous disais tout à l'heure, c'est qu'on avait des équipes qui étaient réparties sur le territoire. Ces équipes-là ont aussi pour mission de surveiller régulièrement le tracé des canalisations et notamment pour éviter qu'il y ait des travaux qui se fassent sans qu'on en soit prévenu. Parce qu'effectivement, c'est toujours un risque que d'avoir des engins d'une certaine puissance à côté d'un gazoduc. Alors, c'est surtout vrai, je dirais, déjà pour le réseau existant parce que nous avons des gazoducs un peu partout sur le territoire. Sur ce gazoduc-là, il y a un peu moins de risques puisque l'épaisseur était effectivement comme vous l'avez signalé extrêmement importante. Vous avez parlé de semi blindage, mais c'est un peu ça finalement. Néanmoins, on ne souhaite pas quand même qu'il soit accroché ou qu'il soit ne serait-ce qu'éraflé parce qu'il peut y avoir après des risques de corrosion. Donc, on surveille ça de très près. Soit, par ce que l'on appelle le route à route, c'est-à-dire avec le véhicule. On voit ce qui se passe sur le tracé.

Une fois par an, il y a aussi un parcours pédestre qui est fait par nos équipes de façon à s'assurer très précisément à tout endroit, de savoir exactement ce qui se passe au-dessus du gazoduc. Et puis, nous avons à fréquence variable selon l'importance du gazoduc, des survols aériens par avion qui permettent de s'assurer qu'il n'y a pas de travaux qui risquent de porter atteinte à l'intégrité de la canalisation. Voilà, l'ensemble de ces mesures permettent d'avoir une bonne confiance dans, je dirais, la connaissance de ce qui se passe autour du gazoduc et pour son intégrité. Alors, n'empêche que comme vous l'avez vu, on n'a pas une surveillance permanente. On a quand même une clause, je dirais, de revoyure, c'est-à-dire que régulièrement, nous passons des robots instrumentés à l'intérieur du gazoduc qui mesurent l'épaisseur du gazoduc en tout point, ce qui fait que là, on s'aperçoit très précisément s'il y a eu un problème ou non et en général, on peut en découvrir de temps en temps. A ce moment-là, on a toute une analyse de l'anomalie qui est faite et en fonction de ce qu'on a trouvé et des analyses qu'on peut faire, à ce moment-là, on peut décider d'intervenir pour réparer. C'est pour ça qu'on souhaite que la bande de servitude reste entièrement dégagée pour pouvoir laisser passer les engins le moment venu. Alors, dans la pratique, ça n'arrive vraiment que très peu. J'espère avoir donné le complément que vous souhaitiez.

Violette LE QUERE-CADY

La réponse vous satisfait ? Une autre question. Il y en avait une là-bas. Excusez-moi.

De la salle

Merci. Bonsoir ! Alors, je suis désolé, je vais légèrement revenir en arrière pour à nouveau aborder le sujet de l'opportunité. Si j'ai bien compris, ce soir, GRTgaz nous présente ce projet suite à la sollicitation de vos futurs clients expéditeurs. C'est sur ce point-là que j'aurais souhaité avoir plus d'informations sur qui étaient ces expéditeurs finalement et quelles étaient leurs motivations dans ce projet ? Merci.

Thierry GOBE

La diapo 18, ça doit être la dernière, Martin. Alors, à la première question, vous avez bien compris la problématique. Effectivement, on travaille en fonction des besoins de nos clients qui sont les gens qui ont besoin de transiter du gaz. A titre d'information, vous pouvez voir derrière. Aujourd'hui, on a 50 clients puisqu'on a 50 expéditeurs. Aujourd'hui, il y a 50 entreprises qui utilisent nos ouvrages pour transporter du gaz et pour alimenter, pour faire simple leurs clients. Certains sont expéditeurs pour leur propre compte. Il y a quelques gros industriels, etc. Mais, sur le principe, c'est ça. Aujourd'hui, vous les trouvez tous. Ils ont des horizons très différents. Vous avez des opérateurs étrangers. Vous avez des gens qui sont dans le domaine de l'énergie depuis

longtemps. Vous avez EDF puisqu'aujourd'hui EDF vend du gaz de la même façon que GDF Suez vend de l'électricité. Tout ça peut être très compliqué. Vous avez Gazprom par exemple. On parle souvent du gaz russe. Gazprom, aujourd'hui, a une activité où il vend du gaz à certains gros clients sur le territoire français. Voilà pour le panorama de qui seront nos clients. Alors à la question comment ça se décide puisque c'était un peu ça le deuxième pan, je crois, de votre question...

De la salle

Merci. Oui. Finalement, c'est une sorte de syndicat de l'ensemble de ces clients qui se sont mis d'accord sur un projet.

Thierry GOBE

Il y a plusieurs mécanismes. Je vais essayer de faire simple, mais c'est un sujet assez compliqué. Je vais essayer de faire simple. Il y a deux cas de figure. Aujourd'hui, je citais par exemple Tannières qui est une station existante qui transite le gaz qui vient d'Europe du Nord, Hollande, Pays-Bas, Pays-Bas notamment. Il y a aussi le gaz norvégien qui arrive par Dunkerque. Aujourd'hui, on fait – alors, excusez-moi le jargon – des *open season*, c'est-à-dire qu'on fait des enquêtes auprès de ces expéditeurs où on leur demande de s'engager sur les quantités de gaz qu'ils voudraient transiter par ces points-là sur une durée pluriannuelle. En fonction des résultats de l'enquête, ce sont des enquêtes qui sont évidemment longues où il y a des discussions contractuelles, il y a du tarif à la clé, tous les aspects sont énumérés. Actuellement, sur l'*open*, sur Tannières, on termine cette phase dite d'*open season*. On en arrive à la conclusion et on est dans une phase de confirmation de leurs besoins, mais les besoins tels qu'ils ont été exprimés laissent à penser qu'à Tannières il faudra qu'on transite 50 % de gaz de plus que ce qui transite aujourd'hui. On en prend acte, les discussions continuent, mais ça veut dire au final que si ces chiffres-là sont confirmés, on va avoir plus de gaz qui va arriver par Tannières et derrière, il faut que nous, nous adaptions nos ouvrages pour que ce gaz puisse circuler et que le réseau soit adapté à ces capacités de gaz supplémentaires.

Le deuxième cas de figure, c'est les terminaux méthaniers. Là, c'est un petit peu différent, mais on va prendre l'exemple de Dunkerque. C'est EDF qui aujourd'hui finance ça en tant qu'expéditeur de gaz. EDF dit : « Moi, ça m'intéresse de pouvoir acheter du gaz via des navires méthaniers parce que ça permet de le faire venir d'Egypte, du Libéria ou des zones qui aujourd'hui sont joignables par navires méthaniers. Je suis prêt à investir un terminal méthanier à Dunkerque, j'envisage que ça permettra de débiter tant sur le réseau français parce que je le revends, parce que j'alimente mes clients, etc. Au fur et à mesure que j'avance mon projet, je discute avec GRTgaz pour que je sois sûr que GRTgaz ait le réseau qui soit adapté pour transiter ce gaz supplémentaire que moi, je compte amener de Dunkerque ». Aujourd'hui, là, même chose, si EDF demain – alors, ce n'est pas demain, mais c'est plutôt, on va dire début 2010 – confirme le fait qu'il va réaliser ce projet, nous, on sera dans l'obligation parce qu'on a pris l'engagement vis-à-vis de lui d'adapter notre réseau pour pouvoir envoyer sur le réseau français ces quantités de gaz supplémentaires. On dépend effectivement de positions de ces expéditeurs qui sont dans des rôles un peu différents, mais la logique est un peu la même et c'est aussi pour ça qu'aujourd'hui, notre projet, il n'est pas décidé puisqu'il dépend d'autres décisions.

A titre d'information, on parlait du terminal méthanier de Dunkerque, il y a un autre projet à Antifère, ces deux projets, on va dire en leur temps, mais il n'y a pas si longtemps que ça, il y a quelques mois, ont fait l'objet d'un débat public avec une Commission de Débat Public et ce débat sur l'opportunité un peu plus en amont dans la chaîne a déjà eu lieu concernant les terminaux méthaniers.

Violette LE QUERE-CADY

La réponse vous satisfait ? Alors, j'avais juste oublié de préciser quelque chose, c'est qu'il serait bon lorsqu'on pose une question de se présenter. C'est de ma faute, je ne l'ai pas dit avant. Je crois qu'il y a un monsieur qui tend la main depuis un moment.

2. L'organisation du chantier

Monsieur SAFARIAN, Jouarre

Je voudrais revenir sur les postes de sectionnement. Y a-t-il un projet d'intégration paysager ? Parce que voir des tubes de 3 mètres de haut tous les 20 kilomètres, en plein milieu des champs, ce n'est pas top. J'avais deux autres questions, notamment sur les emplois. Quelles garanties donnez-vous pour des emplois pérennes sachant que, dans le bâtiment, comme c'est un chantier itinérant, certains ouvriers pourraient se promener dans des caravanes ou des camping-cars ? Là dessus, les retombées économiques notamment sur la région ne me paraissent pas très importantes (premièrement). Deuxièmement, vous n'avez pas parlé ce soir dans vos diapos de la taxe professionnelle alors que sur le site Internet, vous en parlez. Tout le monde sait qu'au 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle va être supprimée. Quelles sont les retombées économiques de secours pour remplacer cette taxe professionnelle ? Merci.

Violette LE QUERE-CADY

Voici un chapelet de questions.

Thierry GOBE

Je vais essayer de répondre aux trois sujets que j'ai perçus. L'intégration paysagère des postes. Comme je le disais tout à l'heure, le gazoduc fait l'objet d'une étude d'impact. Cette étude d'impact contient un certain nombre de volets parmi lesquels un volet paysager. L'objectif est effectivement qu'on rende notre ouvrage le plus discret possible et qu'il ait le moins d'impacts quelle que soit la nature de ces impacts. L'impact visuel est évidemment un impact auquel nous sommes attentifs. En général, nous choisissons l'emplacement de nos postes de telle façon qu'ils soient un peu à l'écart des zones les plus visibles, les plus passantes. D'autre part, lorsqu'on est susceptible de les voir de loin, on voit avec des cabinets spécialisés dans l'implantation paysagère quels aménagements on peut faire. Alors, ça peut être des haies, ça peut être éventuellement des décorations. Là, il existe de multiples solutions. On est en train aussi comme je le disais tout à l'heure d'essayer de mettre au point un nouveau standard de poste qui permettrait d'enterrer davantage de choses et donc d'avoir un impact visuel moindre. Je ne sais pas si sur ce premier point vous êtes satisfait.

Concernant la taxe professionnelle, je reviendrai sur les travailleurs après, la taxe professionnelle n'est versée que là où il y a des stations de compression. Les autres installations n'ouvrent pas droit à la taxe professionnelle. Il n'y a pas de retombées économiques particulières de ce point de vue-là pour les communes.

Concernant maintenant les travailleurs. Effectivement, nous ne pouvons pas garantir intégralement que l'ensemble des personnes qui viendront ne se déplaceront pas en caravane. Pour autant, on impose autant que faire ce peut que les gens aient des logements décentes. On vérifie, on a des visites de l'Inspection du Travail assez systématiques sur nos projets. C'est clair que si les conditions de vie étaient non satisfaisantes, l'entreprise aurait à rendre des comptes. En principe, quoi qu'il en soit, même s'ils se déplacent en caravane, ils ont besoin de manger et la nourriture, il

faut bien qu'ils aillent la chercher quelque part. C'est au moins une retombée qui est quasiment assurée. L'essentiel des personnes qui viennent travailler, cela dit, se logent soit à l'hôtel, soit en louant et c'est le plus souvent le cas d'ailleurs, des logements sur des périodes puisque généralement, les travaux vont durer environ 18 mois et on a de quoi loger les gens pendant quand même la durée d'un bail.

Violette LE QUERE-CADY

Vous êtes satisfait, monsieur ? Une autre question. Monsieur.

3. Les caractéristiques techniques du projet

Michel LA GRECA, Maire-adjoint à Jouarre

Je m'occupe entre autres de l'urbanisme. Vous nous avez présenté votre projet globalement, je dirais. Nous sommes sur la commune de Jouarre. J'aimerais bien que vous nous précisiez précisément le tracé prévu (première question). Deuxième question, quels sont les contraintes de distance par rapport aux habitations existantes, par rapport aux lignes à haute tension ? Trois questions, déjà et je vous laisse répondre.

Un intervenant de GRTgaz

On va répondre en deux temps. Aujourd'hui, il est clair que nous continuons à avancer nos études. On est sur la base d'un fuseau. En fonction de l'avancement des études d'impact, on essaye de voir les différentes options qui s'offrent à nous, mais il est clair qu'aujourd'hui, on n'a pas de tracé à vous proposer de façon précise puisque et je rappellerai ce qui a été dit par Michel Giacobino, ce débat public se fait en amont. Même si nous, on continuait d'avancer nos études, on est à une phase où aujourd'hui, on n'a pas choisi les endroits où on passait. On est en train de les étudier. Certains Maires ont pu être rencontrés notamment par Hélène Morin qui est dans la salle, qui est notre ingénieur tracé que certains d'entre vous ont peut-être croisé. Mais, aujourd'hui, on est sur des hypothèses de travail, sur du traitement de points particuliers, mais il est clair qu'aujourd'hui, on n'a pas de tracé à proposer. Ce n'est pas l'esprit des réunions publiques puisqu'on vient aussi recueillir votre avis indépendamment des rencontres qu'on peut avoir notamment avec les élus. Je vais passer la parole à Thierry Gobe, mais ça va sur la deuxième question. Un des objectifs aussi est d'intégrer les PLU, d'intégrer les projets de développement que vous pouvez avoir pour que justement, on détermine notre tracé en tenant compte le plus possible des contraintes existantes – contrainte, le mot n'est pas très heureux – de ce qui existe au niveau de la commune notamment en termes d'urbanisme et aussi d'essayer de prévoir ce qui pourrait venir pour que ça n'anticipe pas l'avenir.

Michel GIACOBINO

Si on pouvait simplement faire un zoom sur le tracé, ça serait déjà bien quoi.

De la salle

Ce soir, j'ai l'impression qu'on est en retard, vous ne nous sortez pas tout ce que vous avez pu dire en d'autres occasions ou à d'autres réunions. Je pense que vous avez des points obligés qui peuvent nous donner une idée du tracé. Or là, ce soir, vous êtes dans des généralités. Vous êtes sur un fuseau qui fait 10 kilomètres de large. A certains endroits, il y a 20 ou 30 kilomètres de large. Je n'ai pas l'impression qu'on va sortir de cette réunion avec disons une idée un peu précise de ce qui nous attend. Ce sont des généralités que vous nous sortez, point.

Michel GIACOBINO

Je m'excuse d'intervenir. En fait, je l'ai dit au départ, on veut que cette réunion soit en amont, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas faite sur un tracé. Sinon, les choses sont trop avancées pour être modifiées. On ne peut pas sûrement donner des détails sur les points. Quand je dis on, c'est-à-dire que la Commission du Débat Public veille à ce qu'il n'y ait pas de tracé précis au moment où le débat s'engage, sinon c'est trop tard. Alors, bien sûr que vous pouvez à juste titre être frustré, vous préférez savoir exactement où ça passe. Il n'empêche qu'aujourd'hui, GRTgaz ne peut pas le dire. Je me permets de le dire et d'une certaine manière, si GRTgaz l'avait dit dans son document préalable au débat public, c'est-à-dire le document que vous avez tous entre les mains et dans l'exposé qu'il a résumé, on aurait dit : « Attendez, on n'est pas sur la même longueur d'onde ». Je suis désolé de ne pas pouvoir répondre à tous les points, du moins ne pas laisser GRTgaz s'engager sur un tracé trop précis. Si le tracé est trop précis, on n'est plus dans le débat public préalable qui peut laisser de la souplesse à GRTgaz pour éventuellement, je l'ai même dit, ne pas faire son projet après tout.

Un intervenant de GRTgaz

Si vous permettez, je vais compléter la réponse. Aujourd'hui, vous avez un statut particulier compte tenu que vous êtes élu. On a fait des réunions d'information aux élus très en amont. On s'était rencontré à cette occasion-là. Il est clair qu'aujourd'hui, on est bien dans une logique de passer une information générale. Je pense quand même qu'on donne un certain nombre d'éléments précis sur un certain nombre de sujets. Je pense qu'une très large majorité des gens qui sont dans cette salle aujourd'hui découvrent le projet et j'ose espérer que ça leur apprend quelque chose. Par rapport à la question très précise sur le tracé et en fin de compte au final, on veut savoir où ça passe parce que c'est bien ça, je pense, le fond de votre question, pour être clair, aujourd'hui et je rejoins ce qui a été dit, on est incapable de vous proposer un tracé précis et de vous dire où ça va passer par rapport à des points particuliers. Il est clair qu'en parallèle, on avance nos études.

Vous évoquez le fuseau qui est plus large. Alors, je ne pense pas qu'il fasse une trentaine de kilomètres, même aux endroits les plus larges. Mais, je pense que là où il est le plus large, c'est la traversée de la Seine entre Nogent et Romilly. On a des réunions de travail avec la DIREN, avec des gens qui représentent les enjeux environnementaux, on doit prendre en compte des contraintes d'industriels parce que c'est une zone où il y a des carrières. Le tracé ne sort pas tout seul et il fait l'objet de discussions et on voit les gens et on les revoit et on explique et on essaye de trouver des solutions. Le tracé, ce n'est pas un coup de trait qu'on invente comme ça et suivant les cas de figure, il est plus ou moins facile à sortir. Il nécessite un certain nombre de discussions.

Vous évoquez aussi, c'est vrai, on a des contraintes techniques. On a des passages de vallées. Il est clair qu'à un moment quand on sait exactement où on va traverser telle ou telle vallée, ça nous donne un point de passage obligé. On commence à avoir des options. C'est clair qu'aujourd'hui, on rencontre les élus, on rencontre l'administration, je pense notamment au DREAL avec l'aspect DRIRE et l'aspect DIREN, les enjeux environnementaux. On est en train de combiner tout ça et on est en train aussi de prendre en compte les informations qu'on peut récupérer auprès des Mairies à travers notamment les PLU et on construit notre démarche et on écoute aussi ce que les gens nous disent quand on est en réunion publique. Mais aujourd'hui, on ne peut pas vous dire : « On va passer là ».

Par rapport à la question d'à quelle date ? Sous une forme qui reste à travailler, mais aujourd'hui, on est en phase de débat public, notre dossier, je parlais tout à l'heure du dépôt du dossier, à la fin du 1^{er} semestre, on va dire mi 2010, il est clair qu'après le débat public et après qu'on ait réalisé nos études et qu'on ait travaillé un certain nombre de points particuliers de franchissement de cours

d'eau, etc., on aura un tracé et qu'il faudra qu'on vienne le présenter aux communes concernées et aux propriétaires de parcelles parce qu'il ne serait pas normal qu'ils découvrent que le tracé va passer chez eux à travers un dossier ministériel. On aura donc sous une forme qui reste à déterminer des réunions d'information que je pourrai situer au deuxième trimestre 2010 où on viendra expliquer le résultat de notre réflexion qui intégrera nos études, ces réunions qu'on a avec vous, etc. etc. Je ne peux rien vous dire de mieux que rendez-vous au deuxième trimestre 2010.

Aujourd'hui, on est en train de travailler, on est en train d'écouter ce que les gens ont à nous dire. On ne peut pas aller plus vite que la musique. Après, ça renvoie et après, j'arrête de prendre la parole, je sais, je suis un peu long, mais après, ça renvoie à l'opportunité ou pas d'organiser un débat public très en amont et alors que le maître d'ouvrage n'a pas encore terminé ses études et décidé. C'est l'œuf et la poule. Moi, je n'ai pas de réponse absolue sur le sujet. Aujourd'hui, on vient vous présenter tel que c'est et on ne peut rien faire de mieux sauf à prendre rendez-vous pour dans quelques mois avoir quelque chose de solide et d'argumenté.

Violette LE QUERE-CADY

En gros, ça servirait à quoi un débat public s'il y avait un tracé déjà défini. Ça serait trop tard. Le débat public, c'est quand même justement la participation du public. Le monsieur en bleu n'a pas eu le micro depuis tout à l'heure.

Jean-Claude NOVER

J'ai bien pris acte sur le fait qu'il n'existe pas de tracé, tout du moins officiellement de votre part parce qu'effectivement, ça casserait le débat public. Il n'empêche qu'on trouve un tracé sur Internet lorsqu'on tape gazoduc en Seine-et-Marne qui est un tracé qui est relativement, je trouve bien fait et beaucoup plus précis que celui qu'on trouve dans votre document. Je ne voulais pas parler du tracé. Moi, la question que je voulais vous poser, c'était concernant la sécurité. J'imagine que sur la carte que l'on a vue de votre réseau complet que vous avez fait depuis 50 ans, ils sont tous interconnectés entre eux. Je peux en déduire que vous avez un dispatching central qui contrôle la circulation du gaz sur tout ce réseau et qui contrôlera également la circulation sur le réseau que vous avez en projet. Alors, ce qui me surprend un peu, c'est que suite à la question d'une personne de Jouarre tout à l'heure sur les robinets de contrôle qu'il y a sur vos stations tous les 20 kilomètres, je suis surpris qu'il n'y ait pas de détecteur ou de quelque chose qui puisse faire que vous soyez alertés si quelqu'un vient manipuler d'une manière ou d'une autre vos stations. Ça existe. J'ai connu ce genre de système sur le transport pétrolier qui est relativement similaire, je pense, au transport du gaz où les projets de contrôle étaient directement perceptibles à partir de la zone de dispatching central qui était basée à Paris.

Un intervenant de GRTgaz

Effectivement, je vois que vous posez des questions de professionnels. Je vous en remercie. Je confirme bien le fait qu'il y a bien un dispatching régional qui dépend de ma région pour surveiller l'ensemble du réseau. Les paramètres que nous suivons essentiellement, ce sont les paramètres de pression. Ce sont ces paramètres de pression qui nous permettent de savoir très vite s'il y a une anomalie sur le réseau. C'est à ce moment-là que nous dépêchons les équipes d'intervention. C'est pour ça que je vous ai parlé d'une répartition géographique avec un délai d'intervention le plus court possible évidemment. Alors, c'est vrai que nous n'avons pas de politique d'équipement de détecteur de manipulation de robinets, tout simplement parce que pour manipuler ces robinets, ce n'est pas si simple que ça, vous devez le savoir. C'est en tout cas un phénomène qui n'est jamais survenu sur notre réseau qui fait quand même 32 000 kilomètres depuis 50 ans en moyenne ou 30 ans en moyenne plutôt. On n'a pas jugé l'utilité d'équiper de ce type de dispositif. En revanche,

dans certaines configurations, nous avons des dispositifs automatiques de détection de chutes de pression qui ferment les robinets instantanément. Ce sont des robinets de sécurité qui se mettent en service automatiquement. Ça ne peut se faire que dans certaines circonstances parce qu'à la différence du pétrole, c'est que le gaz est compressible et n'a pas les mêmes réactions que pour un liquide. Enfin, on ne va pas rentrer dans ce débat ici, mais il y a quand même une différence fondamentale qui fait qu'on n'a pas tout à fait les mêmes équipements.

De la salle

À quoi faisait-on allusion tout à l'heure au sujet du tracé sur le site Internet ?

Pierre-François HUGON

C'est tout simplement qu'il était relativement précis sur l'endroit auquel il passait.

De la salle

Mais il ne peut pas s'agir de ce projet, ce n'est pas possible.

Pierre-François HUGON

Il n'y en a pas une cinquantaine en Seine-et-Marne. Vous tapez « gazoduc en Seine-et-Marne ».

De la salle

Qui en était à l'origine ?

Pierre-François HUGON

Il y avait un débat qui était fait pour une association de sauvegarde, pour la protection de la nature. Ils avaient des schémas, un dessin qui était relativement précis. Vous savez, je ne veux pas rediscuter sur le tracé mais il est évident que GRTgaz a travaillé sur un projet, donc on démarre toujours avec un projet initial et puis après, on l'adapte en fonction des contraintes que l'on peut rencontrer et puis du débat public. Mais on part quand même sur une idée de base, on ne part pas sur un tracé de trente ou cinquante kilomètres de large en disant : « on verra au fur et à mesure ». Je ne le crois pas. Mais maintenant, vous savez...

De la salle

Je pense qu'il est important de dire également qu'il faut vérifier les sources d'information.

Michel GIACOBINO

J'irai voir sur Internet en tapant « gazoduc en Seine-et-Marne ».

De la salle

Je reviens simplement sur le circuit. Sur le site du débat, il est marqué que « *un passage de la Marne ne peut être envisagé à l'ouest de Château-Thierry en tenant compte des impacts sur la ville qui a 15 000 habitants d'un côté, et de l'autre côté, il y a des vignes. Plus à l'ouest, la proximité de l'agglomération de Meaux et la richesse écologique du secteur conduisent à rester à l'est de la ville de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Entre ces deux limites, une zone d'urbanisation quasi continue le long du cours d'eau, à l'exception de zones boisées allant de La-Ferté-sous-Jouarre à Saacy-sur-*

Marne, exclut tout passage. Deux possibilités ont donc été envisagées : l'une en Seine-et-Marne, entre Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et La-Ferté-sous-Jouarre, et l'autre entre Crouettes-sur-Marne et Château-Thierry. » Alors si ce n'est pas un tracé précis, je me demande ce que c'est.

Pierre-François HUGON

Pour moi, un tracé précis, c'est une carte qui sait exactement, y compris au niveau parcellaire, où l'on va passer et sur quelles propriétés l'on va passer. C'est ce qui permet derrière de pouvoir envisager la réalisation du projet, ce qui permet de pouvoir discuter des problèmes de conventions et de servitudes avec le propriétaire, ce qui permet de discuter avec l'exploitant agricole. C'est un tracé. Cela fait partie des contraintes que l'on a exposées, que l'on a écrites dans ce document en toute transparence. Donc si vous considérez que cela est un tracé et que cela répond à vos attentes, c'est très bien, cela prouve que l'on a niveau d'information qui convient. Nous, il faudra que l'on ait plus fin que cela pour faire les travaux. Et moi, quand je parle de tracé, c'est un trait sur une échelle détaillée qui permet de savoir où l'on passe de façon très précise, quasiment au mètre près ; et aujourd'hui, cela, on ne l'a pas.

De la salle

Je suis désolé de m'être emporté. Je sais que ce n'est pas un tracé précis mais quand Monsieur Rigault dit que vous étiez dans les généralités, effectivement, vous étiez dans les généralités. Pourquoi n'avez-vous pas dit dans ce débat public qu'il y a, tenant compte des impacts d'urbanisation et des impacts écologiques, deux études de faites : l'une sur Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et l'autre sur Crouettes-sur-Marne ? Vous êtes resté dans le vague. Tout le monde n'a pas eu le temps ou la patience d'aller sur Internet pour aller consulter votre dossier. Voilà, c'est pour cela que je me suis un peu énervé. Je suis désolé.

De la salle

Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur, c'est la précision que je vous demandais au départ, quand je vous ai demandé de situer le faisceau, c'est tout. Pas de savoir à un mètre près ou passe la canalisation, pas du tout. Ce que j'aimerais bien avoir sur la carte que vous nous présentez, c'est un zoom sur les communes du secteur où va passer le faisceau. Je parle du faisceau, je ne parle pas du tube précisément.

Pierre-François HUGON

Après, c'est un problème d'échelle et de lecture de carte. Là aussi, c'est compliqué. Je me retournerai vers la commission pour qu'elle complète mais il est forcément difficile dans une présentation où l'on veut laisser la place aux questions et où l'on essaye de faire une présentation en un quart d'heure de rentrer sur le détail précis d'où l'on en est de nos études. Ce dossier, c'est nous qui l'avons écrit pour le débat - que l'on appelle communément « le dossier du maître d'ouvrage » - donc je n'ai aucun problème pour assumer ce qui a été écrit dans le dossier. Mais c'est clair que la présentation que l'on fait aujourd'hui dans une réunion publique, où le nombre de réunions est à la fois important (on fait 19 réunions en passant plusieurs fois au même endroit, etc., dont on est sur des zones étendues), en un quart d'heure, je ne peux pas rentrer dans le détail précis. Donc à un moment, si vous avez une question précise, moi je suis prêt à passer la parole à l'ingénieur tracé, qui est la personne qui connaît le mieux la situation précise de nos études, de où l'on pourrait passer, de où l'on envisage, etc., cela ne me pose aucun souci. Mais bon, aujourd'hui je constate qu'en vingt minutes, je ne peux pas vous restituer de façon précise ce document de 80 pages, que l'on a écrit en plus il y a maintenant plusieurs semaines. Parce que vous imaginez bien que ce dossier, on ne l'a pas mis sous presse hier soir ; le débat public, cela fait un moment qu'il est engagé

et qu'on le prépare. Donc je ne peux pas un quart d'heure vous en dire autant que dans le dossier, qui est disponible soit sur Internet, soit ce soir à la réunion, etc. Le débat public commence, il va durer quatre mois, on est dans le premier cycle de réunions, c'est difficile de vous en dire plus aujourd'hui. Si vous avez une question très précise, soit pendant la réunion, soit même après, cela ne me pose aucun problème qu'Hélène Morin prenne la parole et réponde sur l'endroit où l'on envisage de passer la vallée de la Marne. Si vous voulez que l'on approfondisse, pas de problème.

De la salle

Pourrait-on peut-être simplement avoir une diapo avec un zoom sur la région ?

Pierre-François HUGON

Nous n'en avons pas.

De la salle

Du coup, ce serait peut-être possible que la personne dont vous parliez développe un peu, parce que cela me semble tenir sacrément à cœur ?

Vivian CHANTEREAU

Je suis sur la ville de Sammeron. Je ne suis pas élu, je vous rassure tout de suite. Ceci dit, si je viens ici, c'est pour savoir le tracé. Que vous tourniez autour du pot, c'est votre fait, vous êtes un exploitant, je le comprends fort bien, mais le but... Même nos élus vous ont posé la question. C'est-à-dire que le tracé, c'est cela qui nous préoccupe, si vous allez passer à travers mon terrain, voire défigurer l'ensemble de mon site. Donc je vous pose la question : est-ce que vous voulez un débat public en nous disant les informations qui nous intéressent ou nous laisser dans l'expectative en disant : « il y aura peut-être à 10 kilomètres de chez vous un gazoduc qui va passer » ? Maintenant, à vous de voir. Si moi je n'ai pas les réponses, je m'en vais tout de suite. Cela ne sert à rien de rester et de parler pour parler. Je ne suis pas là pour parler, je suis venu ici pour avoir des informations. Ce qui me gêne un peu, c'est la Commission Particulière du Débat Public. Vous dites que vous êtes indépendants mais quand mon élu - qui est Monsieur Rigault - vous pose la question, il ne faut pas parler de tracé. Le problème, il est là, c'est le tracé. Donc à vous de nous expliquer, citoyens que nous sommes, peut-être petits citoyens d'en bas, c'est vous qui le déciderez, mais ceci dit, j'attends une réponse claire et nette. Merci de me répondre.

Michel GIACOBINO

Je crois que vous posez également une question fondamentale concernant le rôle de cette réunion. En fait, il est bien clair que cette réunion a pour objet de recueillir le maximum de questions, d'observations, d'avis sur le projet tel qu'il est envisagé aujourd'hui, c'est-à-dire un fuseau. Même si GRTgaz - c'est ce qu'ils viennent de dire - continue ses études, évidemment, il n'y a pas de choix qui est fait aujourd'hui sur le tracé puisque même le choix de faire ou de ne pas faire dépendra... Oui, je suis désolé, Monsieur le Conseiller général, mais il y a une loi parce que le législateur a constaté depuis des décennies que pour des grands projets de cette nature, se présenter devant le public uniquement au moment de l'enquête publique, c'était trop tard. Bon, il y a une loi, je suis désolé, on l'applique. Si on est représentant d'une commission administrative indépendante, ce n'est pas pour rien, c'est pour permettre justement l'expression maximale, au moment où c'est encore possible, c'est-à-dire où il y a la possibilité éventuellement de faire valoir un point de vue qui sera pris en compte, qui peut être pris en compte, et non pas trop tard. Et également aussi - je l'ai dit au départ et je le répète -, ce n'est pas la même chose de négocier au coup par coup le passage sur un

terrain et de négocier sur le principe même du projet. Parce que l'on en est là : est-ce qu'il faut le faire ? Quels sont les gaz qui vont transiter ? Eh bien oui, c'est une question qui se pose, qui a été d'ailleurs posée...

Intervention hors micro, inaudible.

Michel GIACOBINO

Mais le faisceau - on l'appelle le fuseau mais peu importe le terme -, il a été présenté par GRTgaz. Ce n'est pas à nous de le faire.

De la salle

Montrez-nous une carte précise qui nous permette de discuter sur le passage de ce fuseau, ou faisceau. On appellera comment on veut la zone qui est prévue pour l'étude du passage de ce gazoduc. C'est tout.

Michel GIACOBINO

GRTgaz peut le présenter tel qu'ils l'ont étudié aujourd'hui, c'est-à-dire que cela fait plusieurs kilomètres de large. Je suis désolé, on ne peut pas aller au-delà.

De la salle

Combien de réunion avez-vous fait sur le sujet ?

Michel GIACOBINO

C'est la troisième.

De la salle

Cette question vous a été posée lors des deux précédentes ou pas ?

Michel GIACOBINO

Pas de manière aussi brutale.

De la salle

Excusez-moi.

Michel GIACOBINO

Mais je vous précise que personnellement, je suis aussi membre d'une autre commission, qui concerne un autre tuyau de gaz, qui est le long de la vallée du Rhône. Le débat public a démarré il y a plus longtemps que cela et, à part quelques exceptions, il n'y a pas eu de discussion sur le fait que l'on discutait - c'est le cas de le dire - en débat public sur un tracé qui n'était pas encore figé. Au contraire, les gens trouvent que c'est probablement plus intelligent de prendre les choses plus tôt que d'arriver à un moment trop tardif, et de poser y compris des questions de principe et non pas simplement discuter - excusez-moi - de « bouts de gras » pour savoir si l'on va passer sur tel terrain ou pas.

De la salle

Sur le principe, quand l'utilité publique est décidée...

Michel GIACOBINO

Mais l'utilité publique n'est pas décidée, Monsieur. L'utilité publique fera l'objet d'une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique qui, au mieux, prendra place à la fin de l'année prochaine, d'ici un an à peu près. C'est le planning qui, en gros, a été institué. Donc l'utilité publique n'est pas sûre - je suis désolé de le dire - et donc le problème de savoir où cela peut passer, si cela se fait, c'est un problème qui est vraiment posé et ce n'est pas le détail du tracé qui importe, c'est effectivement les conséquences que cela peut avoir sur l'ensemble de la vie des gens d'une manière générale. Je suis désolé.

De la salle

Oui mais sur une enquête publique, vous avez une publicité qui est sérieuse, qui est faite dans différents journaux, qui est affichée partout, et à ce moment-là, tout le monde est informé. Aujourd'hui, ce soir, qui a été informé ?

Michel GIACOBINO

J'aimerais bien qu'on le dise parce que quand vous dites que pour l'utilité publique, c'est sérieux, et là, ce n'est pas sérieux - parce que c'est ce que cela veut dire -, je suis désolé, moi je peux demander à nos permanents - qui sont installés à Troyes parce qu'il a fallu choisir un local, excusez-moi ce n'est pas ici, ce n'est pas la porte à côté - qui ont un fichier de plusieurs milliers de personnes. Si vous avez vous-même des gens à prévenir, si vous estimez que l'on peut les prévenir en plus de ceux qui ont été prévenus, peut-être...

De la salle

J'en ai prévenu quelques-uns qui, ce soir, doivent être assez déçus.

Michel GIACOBINO

Déçus d'être là ou de ne pas être là ?

De la salle

De ce qu'ils entendent.

Michel GIACOBINO

Donc d'être là. Je suis désolé mais ne dites pas en même temps qu'il n'y a pas eu suffisamment d'information, ce n'est pas le cas. On a tous probablement des défauts mais l'information, elle est *a priori* au moins aussi forte que pour une enquête publique. J'en ai personnellement lancées dans d'autres vies administratives antérieures. Madame Camille Gagnieux, peut-être... Je n'ai pas présenté toute l'équipe, excusez-moi. Camille Gagnieux est secrétaire-adjointe de la commission. Elle doit pouvoir préciser, ainsi que Laure Say et puis Odette Yaou, qui sont au fond là-bas, qui sont les permanentes, puisque, effectivement, on joue le maximum la transparence. On peut se tromper, effectivement, on a le droit, mais on a quand même un fichier assez copieux.

Camille GAGNEUX, secrétaire générale adjointe CPDP

Donc il y a eu, pour la diffusion de l'information pour cette réunion publique de ce soir, deux banderoles qui ont été affichées, l'une dans le centre de Jouarre, l'autre là, devant la salle polyvalente. Une centaine d'affiches ont été disposées dans les commerces de Jouarre et les communes à 20 kilomètres aux alentours de Jouarre. Une centaine d'affiches. Vous avez dû également recevoir des tracts. Plusieurs milliers de tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres...

Protestations dans la salle.

Camille GAGNEUX

Alors on demandera à contrôler... Voilà, Monsieur a apparemment un tract en main. Voilà, c'est ce tract qui a été distribué en boîtes aux lettres, à plusieurs milliers d'exemplaires. Il y a la presse qui a fait plusieurs annonces. Nous avons envoyé en mairie, en dix exemplaires, tous les documents du débat public, notamment à Jouarre, y compris sur le site de la commune de Jouarre nous confirme Monsieur l'adjoint.

Michel GIACOBINO

Effectivement, vous avez raison, s'il y a des lacunes - et il y en a forcément - dans l'information - il y en a aussi pour les enquêtes publiques, je vous le dis tout de suite -, on est prêt à les corriger. Je vous signale d'ailleurs - je l'ai dit un peu en introduction - qu'il y a quatre autres réunions qui sont prévues en Seine-et-Marne, dont une nouvelle à Jouarre en janvier, mais aussi trois autres qui s'égrènent dans les mois qui viennent. Donc rien n'interdit éventuellement, si vous le souhaitez (à vous de le faire savoir) et de venir aussi dans d'autres réunions (qui ne sont pas très loin d'ici d'ailleurs). Et puis, bien sûr, on est prêt à accepter toutes les listes que vous pouvez nous donner ou les méthodes que vous pouvez nous suggérer pour mieux informer. Notre rôle, c'est de veiller à l'information, donc on est pour.

Marie-Thérèse VAN PRAET, agricultrice à Jouarre

C'est vrai que moi, je suis déçue aussi parce que si je suis là ce soir, c'est que le tracé m'intéresse, parce que s'il coupe toute ma plaine... Mais je vous garantis que dans ma boîte aux lettres, je n'ai pas eu d'information pour la réunion de ce soir. Heureusement que je traverse Jouarre de temps en temps et que j'ai vu les banderoles.

Michel GIACOBINO

Je note que pour l'information - puisque nous en sommes responsables -, il y a des lacunes, probablement - pas complètement quand même puisque vous êtes là Madame - mais on essaye de rendre les informations redondantes. Vous savez, il y a des limites humaines partout. On peut faire des milliers de tracts, si les gens les jettent à la poubelle (cela peut arriver, cela m'arrive aussi parce que je reçois assez de « trucs » dans ma boîte aux lettres)... C'est pour la partie information. On va modifier, on va compléter, et à votre bon cœur, si je peux dire, si je peux me permettre cette expression. Sur les questions du tracé, des préoccupations de Madame, peut-être GRTgaz a-t-il quelque chose à dire ?

Pierre-François HUGON

Au risque de vous décevoir, je vais répondre au Monsieur qui a posé la question très directement et de façon très claire (donc je vais aussi répondre de façon très claire). La première chose, c'est que ce genre de réunion, c'est suffisamment de travail pour que ce ne soit pas juste un faire-semblant. Je ne suis pas là pour cacher des informations. En plus, ce n'est pas mon mode de fonctionnement. Vous n'êtes pas obligés de me croire mais je ne « bosse » pas comme cela. On a suffisamment de boulot sur un tel projet que de faire des réunions qui seraient des prétextes, parce que de toute façon, cela ne nous amène à pas grand-chose de plus si c'est pour faire semblant. Donc pour être très clair : le tracé, c'est rendez-vous dans six mois. Madame est agricultrice. Aujourd'hui, on a fait une première rencontre préalable avec les chambres d'agriculture. On n'a pas commencé à travailler avec eux sur la déclinaison du protocole agricole, sur la prise en compte des particularités. On est en train de faire nos études d'impact, donc on est en train de conduire un certain nombre d'études par rapport aux enjeux environnementaux. On est en train de travailler avec les DIREN. Il est clair que dans notre calendrier - alors après, vous me croyez ou vous ne me croyez pas, mais je ne peux plus rien pour que vous me croyez davantage -, aujourd'hui, nous travaillons avec un certain nombre d'acteurs, nous rencontrons un certain nombre de personnes, nous rencontrons les maires des communes concernées pour voir le PLU, les projets de développement d'urbanisme qu'ils peuvent avoir aussi, pour en tenir compte.

Donc aujourd'hui, pour être très clair, si c'est un tracé que vous attendez, rendez-vous dans six mois parce qu'aujourd'hui, on n'a pas l'information. Au fur et à mesure que l'on progressera dans nos études - il est clair que l'on a des contacts privilégiés avec les maires des communes puisque c'est un rouage essentiel (et ce n'est pas de la communication) dans notre façon de travailler pour bien s'assurer que la façon dont on progresse nous permet bien de converger vers quelque chose de raisonnable. Donc il est clair que les maires, on a l'occasion de les voir, notamment l'ingénieur tracé. Donc au fur et à mesure que l'on avance par rapport à des contraintes techniques sur le franchissement de telle rivière, sur le passage sous une autoroute, etc., cela éclaire nos choix. Mais aujourd'hui, très clairement, je ne peux pas vous sortir de tracé. Vous pouvez me fouiller, vous pouvez faire ce que vous voulez, je ne pourrai pas vous le sortir, je ne l'ai pas. Le rendez-vous est dans six mois, avec la frustration que cela peut créer d'être à une réunion très en amont. Je ne reprendrai pas les propos de Michel Giacobino, je ne suis pas là pour défendre le débat public, j'essaie de faire avancer mon projet correctement. On est là aujourd'hui pour vous donner le niveau d'information que l'on peut avoir à ce stade des études, sur une décision qui n'est pas prise, sur le fait que l'on ne sait pas encore si l'on « bosse » et sur le fait que par rapport à un certain nombre d'acteurs qui nous donnent des éléments qui sont structurants sur le choix (je pense notamment aux chambres d'agriculture), il y a des réunions de programmées, elles ne sont pas faites. Toutes ces choses-là nous éclairent pour un certain nombre de choix qui restent à faire et qui ne sont pas faits aujourd'hui.

Violette LE QUERE-CADY

Le Monsieur avec le pull...

Fabien TIPIREAU

Bonjour. Excusez-moi. Je voulais savoir : il y a des normes au niveau du passage au niveau des habitations. C'est combien, au niveau de la distance ?

Thierry GOBE

Alors, c'est un point que l'on a évoqué tout à l'heure. Comme je le disais, il y a une bande de servitude à l'intérieur de laquelle il ne peut pas être construit d'habitations. Mais en dehors de cette bande de servitude, qui fait 20 mètres de large et qui est axée sur la canalisation, la construction d'habitations est tout à fait permise. Donc c'est 10 mètres.

De la salle

Par rapport à l'existant...

Thierry GOBE

Non non non. Les nouvelles maisons sont autorisées à 10 mètres...

De la salle

Et par rapport à l'existant ?

Thierry GOBE

On se place aussi à 10 mètres... Pardon : le choix du tracé fait que l'on s'écarte au maximum. Mais le maximum, ça veut dire quoi ? On va essayer de passer entre les hameaux. Il faut évidemment que ce soit techniquement faisable. Mais de toute façon, on se tiendra aussi éloigné que possible. Mais là encore, le tracé, aujourd'hui, n'est pas arrêté.

Violette LE QUERE-CADY

La réponse vous satisfait ? Moyen moyen...

Thierry GOBE

On développe, dans ce cas-là.

Violette LE QUERE-CADY

Monsieur, là-bas.

Gabriel DAGORNE, Conseiller Municipal de la Commune de Jouarre

Désolé pour tout à l'heure. Gabriel DAGORNE, Conseiller Municipal de la Commune de Jouarre. Je vais revenir sur le sujet du tracé, légèrement. Effectivement, le texte que Monsieur a lu tout à l'heure, c'est celui que l'on trouve page 44. Ce qui m'intéresse, moi, c'est le chapitre qui suivait. Deux axes possibles : il semblerait qu'il y en ait un qui rencontre, selon l'Etat, plusieurs enjeux, que ce soit le champagne ou des contraintes paysagères. Et *a priori*, selon les enjeux, il y aurait moins d'enjeux sur le secteur Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux et La-Ferté-sous-Jouarre. On nous indique : « *principalement liés au franchissement inévitable des grandes infrastructures* ». C'est sur ce terme, en fait, que j'aurais aimé avoir plus d'explications. Qu'est-ce qu'on qualifie d'infrastructures ? Et, dans l'inévitable et le franchissement, quelles en sont les conséquences ? Merci.

Thierry GOBE

Ce que l'on entend par grandes infrastructures, ce sont essentiellement les autoroutes, les routes à grande circulation, les voies ferrées, les canaux lorsqu'ils existent, les fleuves, les cours d'eau, etc. Donc effectivement, ce sont souvent des points qui sont des verrous. Notamment dans une vallée quand on va franchir un cours d'eau, le fait que les vallées soient assez urbanisées contraint fortement les points de passage. Donc on n'a pas des millions de solutions possibles dans ces cas-là. En revanche, entre deux vallées, l'espace de liberté – je dirais – du tracé est relativement grand.

Gabriel DAGORNE, Conseiller Municipal de la Commune de Jouarre

Pardonnez-moi : est-ce que cela induit une possible fermeture de voies routières ? Quelles pourraient être les conséquences de cette mise en place, justement, de canalisations pendant les travaux par rapport à la gestion du flux de circulation ?

Thierry GOBE

Les modes de franchissement sont définis avec les Conseils Généraux et avec les communes lorsqu'il s'agit de voies communales. Donc on peut franchir les routes, effectivement, à ciel ouvert lorsque des déviations sont faciles à mettre en place. Sinon, il existe des techniques de franchissement sous œuvre : on fore sous la route. On intègre une buse, enfin une gaine en béton et on glisse le tube à l'intérieur. Dans ces cas-là, ça ne modifie en rien la circulation.

Violette LE QUERE-CADY

La réponse vous satisfait ? Là-bas, tout au fond.

Fabien VALLET, Conseiller Municipal de la Commune de Jouarre

Bonsoir, Fabien VALLET, Conseiller Municipal de la Commune de Jouarre. Déjà, je suis très content de constater que les gens sont très attachés à leur terroir et, finalement, sont tous très impliqués dans ce projet. Moi, ça me fait franchement mal au ventre de pouvoir lire que, dans notre secteur, on ne compte qu'un très faible nombre d'enjeux. Franchement, ça fait vraiment mal au cœur. Aujourd'hui, on parle d'une grande bande large et on va définir un tracé précis pour que Monsieur puisse travailler sur des cartes de façon tout à fait précise. Moi, ce qui m'intéresse, c'est la méthodologie des six prochains mois : comment le citoyen, comment l' élu local, comment le représentant du département ou de la région va pouvoir interférer dans ce projet et comment toutes les décisions de ces personnes, chacune à leur niveau, vont être intégrées à votre projet. Voilà : moi, c'est ça qui m'intéresse, de savoir comment on va pouvoir travailler. Comment, en fait, vous allez intégrer un PLU, un schéma directeur, toutes ces choses-là ?

Un intervenant

Je peux me permettre d'intervenir. Et je demanderai à GRTgaz de compléter. Pendant la durée du débat public, c'est-à-dire jusqu'au mois de janvier de l'année prochaine, ce qu'on a demandé à GRTgaz – la commission le demande, c'est une règle de base -, c'est de mettre en sourdine les contacts bilatéraux, puisque tout se fait lors de réunions publiques. Il y en a une par semaine, voire deux par semaine certaines semaines. Donc vous n'aurez pas de nouvelles précises et de contacts particuliers, normalement, avec GRTgaz pendant cette période-là pour préciser un tracé, sauf éventuellement pour demander des compléments sur tels ou tels problèmes qui peuvent se poser. Mais il n'y pas d'interférences entre le débat public, qui a la primeur si je puis dire, la priorité, par rapport à d'autres types de discussions.

Deuxièmement : je l'ai dit au départ, mais je le rappelle. A l'issue de cette période de débat public, il y a une période pendant laquelle GRTgaz va rédiger un document qui sera rendu public et qui indiquera ce qu'ils ont entendu, ce qu'ils ont retenu, les choix qu'ils ont fait de faire ou de ne pas faire et de passer à tel ou tel endroit. Ce sera plutôt au printemps de l'année prochaine qu'il y aura l'élaboration de ce document et la mise publique de ce document. C'est-à-dire qu'il y aura la possibilité, à ce moment-là... Sur la base de ce document et en respectant les engagements qui auront été pris dans ce compte-rendu des réunions publiques. Et je dis « des » réunions publiques. Pas une particulière : il y en a 20. Le tracé fait 300 kilomètres : vous vous doutez bien qu'il y a forcément des allers et retours entre les différents points de vue qui sont exprimés lors de différentes réunions. D'abord, il y a une progression du débat. On s'en rend compte. On en est à la troisième réunion de ce débat. Il y en aura 20. Vous avez la possibilité de savoir exactement tout ce qui s'est dit : c'est écrit et c'est sur le site Internet, parce que c'est le moyen le plus rapide, de la commission : ce qui s'est dit à Arc-en-Barrois il y a 15 jours, ce qui s'est dit à Troyes la semaine dernière, voilà. A Bar-sur-Seine, pardon : ce n'est pas Arc-en-Barrois. J'ai fait un lapsus : excusez-moi. Et vous aurez également, sur le site Internet, tout ce qui s'est dit ce soir, ce que vous avez dit, ce que j'ai dit et ce que les autres ont pu dire. Et idem pour les réunions à venir.

Dans la période qui vient, nous ne souhaitons pas – et nous l'avons dit à GRTgaz - qu'il y ait interférence entre ces études et la discussion publique du projet, qui est conduite sous l'égide de la commission du débat public. Voilà. Peut-être que vous voulez ajouter quelque chose ?

Thierry GOBE

Pour préciser la démarche que nous suivons. Sur l'aire d'étude qui vous a été présentée... Sur le fuseau d'études, pardon : nous réalisons une étude d'impacts. Cette étude est complétée par des contacts que nous prenons. Ce ne sont pas des contacts destinés à la négociation, mais bien au recensement d'informations techniques que nous passons auprès des administrations, des gestionnaires d'ouvrages et de l'ensemble des mairies du fuseau. Donc nous les rencontrons et nous essayons de collecter un certain nombre d'informations. Toutes ces informations sont répertoriées, organisées et on essaie, après, de trouver des axes de passage qui les évitent au mieux. Cette démarche est en cours. Mais elle n'est pas terminée, puisque nous n'avons pas terminé le recensement aujourd'hui. Lorsque le recensement sera terminé, l'étude d'impacts permettra de dégager un tracé. Ce tracé fera l'objet d'une présentation qui sera faite auprès des propriétaires potentiels des parcelles, enfin des parcelles potentiellement traversées pardon, et auprès de l'ensemble des élus. L'objectif est de recueillir des compléments d'informations pour éventuellement modifier le tracé. Ce qu'il faut savoir, c'est que tant que la canalisation n'est pas implantée dans le sol, son tracé n'est pas totalement définitif. Il y a, avant cela... Il y aura une enquête publique, au cours de laquelle chacun aura la possibilité d'aller s'exprimer : cette enquête publique est programmée dans un peu plus d'un an. Et elle-même sera suivie d'adaptations du tracé. Par ailleurs, tous les propriétaires seront rencontrés individuellement pour la signature d'une convention amiable, pour le cas où le projet, évidemment, se poursuivrait. Et dans ce cas-là, on recueillera, là-aussi, les doléances des propriétaires. On essaiera d'en tenir compte pour aménager le passage dans les parcelles de manière à les gêner le moins possible. Enfin, au moment même de lancer les travaux, des états des lieux sont faits avec les propriétaires, les exploitants agricoles. Et on prend en considération, à cette occasion-là, un certain nombre de dispositions complémentaires qui peuvent être, par exemple, des profondeurs différentes, des aménagements particuliers à mettre en œuvre pour adapter au mieux l'ouvrage que l'on va construire, de façon à ce qu'il gêne le moins possible.

Donc il y a tout un tas de phases. Aujourd'hui, on n'en est qu'à la première, qui est effectivement très générale. On peut vous présenter la démarche : aujourd'hui, c'est vrai que je ne connais pas,

moi, la liste des communes susceptibles d'être traversées. On a la liste des communes du fuseau. Mais être plus précis, je ne sais pas faire.

Un intervenant

Je crois que le Monsieur qui a posé la question voulait ré-intervenir. Est-ce que vous avez la réponse partielle au moins ?

Fabien VALLET, Conseiller Municipal de la Commune de Jouarre

Partielle, oui. En fait, ça me paraît assez paradoxal de vouloir préciser, sur tout un tas de territoires... Là, vous avez 300 kilomètres. C'est énorme. Même si vous avez des gens très performants, vous aurez du mal à connaître, au niveau local, les impacts du projet. Entre le fait de faire des débats publics, ce qui, en soit, est une bonne idée – je trouve ça très bien – et le fait d'avoir des interlocuteurs qui ne sont pas officiels parce qu'il ne faut pas que ça interfère avec le débat public... Et après, en un temps record, avoir un tracé précis... Cela me paraît très compliqué et très paradoxal surtout. Voilà.

Un intervenant

Je vais me permettre de compléter. Mais je vais parler sous le couvert de la commission. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté : aujourd'hui, on recueille des éléments et on avance pour, petit à petit, voir sortir un premier tracé. Et Thierry Gobe vous a expliqué, derrière, les successions. Aujourd'hui, on n'a pas de tracé et on ne vient pas négocier avec tel ou tel élu, telle ou telle chambre d'agriculture etc. Il est clair que, dans les contacts que l'on a aujourd'hui pour recueillir de l'information technique – et ce n'est pas de cela que parlait la commission de débat public... On a aujourd'hui eu des contacts avec les élus. On rencontre les élus des communes concernées par le fuseau, ne serait-ce que parce que l'on a besoin d'échanger avec elles par rapport aux informations que l'on a pu recueillir par ailleurs, par rapport au fait que le PLU, qui n'existe pas, qui est à jour, permet de prendre un certain nombre de choses, y compris des projets de développement, parce que l'on n'a aucun intérêt à implanter notre ouvrage, même si on sait qu'on peut, par des mesures de compensations, avoir un ERP pas très loin... On cherche quand même à privilégier des zones éloignées des zones urbaines. Donc tout ça fait l'objet d'un certain nombre de contacts que je qualifierais de techniques et d'échanges en vue de recueillir des informations et d'avancer sur le projet. Donc aujourd'hui, Hélène Morin, qui s'est présentée tout à l'heure, est ingénieur tracés. On a plusieurs ingénieurs tracés parce qu'effectivement, avec 300 kilomètres de long, c'est un travail considérable. Mais je pense qu'elle donne beaucoup de sa personne dans son boulot d'ingénieur tracés, rencontre un certain nombre d'élus, quasiment au quotidien, des maires de communes comme d'autres types d'interlocuteurs que peuvent être les DRIRE ou les DIREN pour, justement, emmagasiner cette information, collecter, compiler et, petit à petit, faire émerger quelque chose de concret, qui ne sera présentable, par rapport aux attentes exprimées, que dans six mois à peu près. Je ne sais pas si cela complète la réponse...

Violette LE QUERE-CADY

Cela vous satisfait ou vous voulez poser une autre question ? Quelqu'un d'autre ? Je vois une main qui se lève, par là.

De la salle

Vous n'êtes pas sans savoir qu'entre La-Ferté-sous-Jouarre et Château-Thierry, il y a une grosse réserve de gaz souterraine. Est-ce que cette réserve influencera votre futur trajet, tracé ? C'est à droite de la Ferté ou sur le coté de Château-Thierry.

Thierry GOBE

C'est à Germigny-sous-Coulomb, pour être précis.

De la salle

Voilà.

Thierry GOBE

Le fuseau du gazoduc croise l'antenne qui relie le stockage de Germigny-sous-Coulomb au réseau parisien, enfin à toute la maille de la région parisienne. Notre cahier des charges prévoit que nous nous raccordions à cette antenne. En revanche, le point de raccordement peut être placé n'importe où, puisque c'est juste une connexion à faire. Donc il n'y a pas de... On a une certaine souplesse pour se placer. Mais on se connectera, effectivement, à cette antenne, qui est quasiment perpendiculaire à l'axe général du fuseau.

Violette LE QUERE-CADY

Une autre question ?

Brigitte BAHÈRE, Conseillère Municipale

Bonjour, Brigitte BAHÈRE, Conseillère Municipale. Deux choses. Pour la communication, je sais qu'on lit beaucoup les journaux locaux. Et il n'y a eu aucune publicité dans les journaux comme *Le Pays Briard* ou *La Marne* : donc je pense que c'est un moyen de communiquer sur les assemblées et débats. C'est un petit aparté.

Deuxième chose : vous avez parlé et répondu un peu vaguement à la question posée par Monsieur Lagreca, par rapport aux propriétés bâties, à l'existant. La distance n'est pas très claire : par rapport à combien d'une maison vous pouvez construire, par exemple. La deuxième chose : vous dites que vous avez essayé de mesurer l'impact. A partir du moment où vous avez un gazoduc qui passe au bout de votre jardin, est-ce que votre propriété perd de la valeur ?

Violette LE QUERE-CADY

Qui va répondre ?

Thierry GOBE

Je vais revenir sur la distance. Clairement, nous pouvons implanter un gazoduc à 10 mètres d'une maison. C'est clair. Maintenant, comme je le disais, nous évitons ce genre de situation et nous allons le plus loin possible. Mais 10 mètres, c'est réglementairement tout à fait possible. En fait, c'est même plus près que ça : c'est 2,5 mètres.

Un intervenant

Je vais prendre un exemple. A Paris, il y a besoin de gaz naturel pour l'alimentation des ménages. Et nous avons des canalisations de transport dans Paris, dans la rue, à côté des immeubles. Cela fait partie de ce qui est autorisé réglementairement.

De la salle

Cela ne fait pas 1,2 mètre de diamètre.

Un intervenant

Non, cela ne fait pas 1,2 mètre de diamètre. Mais ça fait quand même parfois des bons diamètres. Et c'est quelque chose qui est autorisé par la réglementation et que nous maîtrisons pour éviter qu'il y ait des problèmes. C'est pour vous dire... Dans un domaine rural, on a beaucoup plus de possibilités de s'éloigner des habitations. Et c'est tant mieux, parce que ce n'est pas non plus très facile d'intervenir au milieu d'habitations ou en pleine rue. Je vous assure que le métier de mes équipes d'intervention... Quand il s'agit d'intervenir à Choisy-le-Roi ou à Gennevilliers, ce n'est quand même pas très facile, à cause de la circulation, à cause de la densité d'occupation du sous-sol. En pleine zone rurale, on a, grâce au choix judicieux des tracés, de la liberté pour intervenir le cas échéant. Et on s'éloigne le plus possible des habitations : c'est aussi notre intérêt. Et je vous le répète et je confirme ce qu'a dit mon collègue : la réglementation, pour ce type d'ouvrage important, qui n'a rien à voir avec ce qu'on trouve en région parisienne, c'est : on peut passer à 10 mètres d'une habitation. Voilà. Je te repasse la parole.

Thierry GOBE

Concernant les gazoducs dans les jardins : je vais quand même un peu tempérer la réponse de tout à l'heure. Nous nous efforçons, systématiquement, de ne jamais passer dans les propriétés closes bâties. A partir du moment où une parcelle est bâtie et close, nous passons à côté. C'est systématiquement. Donc effectivement, on passe plutôt dans les champs, parfois à proximité de propriétés. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de réduction du coût d'une propriété du fait de la présence d'un gazoduc. Vous êtes tenus, effectivement, si votre propriété a une certaine servitude lors de la revente, d'en informer l'acquéreur. En revanche, je n'ai pas entendu parler, jusqu'à présent, d'une baisse de la valeur des propriétés du fait de la présence d'un gazoduc.

Violette LE QUERE-CADY

J'espère que la réponse vous rassure. Je vous remercie aussi pour le tuyau – c'est le cas de le dire – sur la presse. Y a-t-il une autre question ? J'ai vu une main.

Monsieur SAFARIAN

Monsieur SAFARIAN, toujours. Une question technique. Tout à l'heure, vous avez présenté un mètre d'enfouissement au moins. Ce n'est pas un peu court ? Je ne sais pas : je ne m'y connais pas. Mais je trouve qu'un mètre, ça ne fait pas beaucoup, notamment dans les champs, quand les machines agricoles passent pour retourner la terre. C'est peut-être une question bête et méchante... Mais voilà.

Violette LE QUERE-CADY

Il n'y a pas de question bête.

Thierry GOBE

La profondeur d'enfouissement, d'une part, fait l'objet d'un article de la réglementation, qui impose le mètre minimum. Pour être précis, l'essentiel des pratiques agricoles va rarement en dessous d'une soixantaine de centimètres de profondeur. Il est rare que vous alliez à un mètre. D'abord, la terre arable est rarement jusqu'à un mètre. Ce sont essentiellement, effectivement, les drainages qui peuvent descendre plus profondément, les opérations de sous-solage l'hiver et certaines activités liées, par exemple, à la viticulture lorsque l'on doit mettre ces poteaux – je ne sais jamais comment ça s'appelle – qui servent à tendre les rangs de vignes. Lorsque ces pratiques sont susceptibles de se produire, on « négocie » avec l'exploitant agricole au moment des états des lieux, d'éventuelles sur-profondeurs localisées. Si on doit descendre plus profond d'un mètre, on a un volume de terre à déblayer, une ouverture de tranchée en surface qui sont beaucoup plus importants. Et donc on devra prendre, au moment des travaux, une largeur d'emprise beaucoup plus importante aussi et donc générer davantage de dommages. Donc c'est un équilibre à trouver.

Violette LE QUERE-CADY

Il y avait une question par ici. La réponse vous satisfaisait ? OK.

Sylvain FERON

Monsieur FERON, à nouveau. Moi, ce serait plus une remarque qu'une question, pour recentrer un peu le débat sur les généralités, parce qu'il ne faut pas qu'on les oublie quand même. J'ai cru comprendre que les tracés futurs sont à l'étude : je pense que ces messieurs et ces dames n'attendent pas après la fin du débat public pour travailler. Je n'ai pas besoin d'être ingénieur pour voir aussi que sur le tracé, la zone la plus pratique pour traverser la Marne se situe dans la zone de culture qui se trouve entre l'entrée de l'autoroute de Saint-Jean et la commune de Sammeron. Sinon, il faut traverser au pont de Changis : mais c'est plus compliqué. Et pour nous, commune de Jouarre, je pense avoir aussi compris qu'on se portait plus sur des zones de terre agricole, qui créent moins d'inconvénients et de nuisances, sachant qu'on avait cité, un peu, un tracé qui passe au dessus de Perreuse et qui retourne au-dessus de la forêt de Choqueuse et, bien sûr, le plus loin possible des habitations. J'ose espérer qu'on part là-dessus.

Ma question est générale : attention, vous avez cité plusieurs fois les zones boisées en début de débats. On sera très attentifs au déboisement, notamment dans nos forêts. Il y a quelques années, on a eu cette tempête qui les a bien abimées : et même si on replante ailleurs, je pense quand même que les nuisances sont moins importantes et plus récupérables par nos agriculteurs et cultivateurs que par nos forêts. Et vous aurez bien noté également que nos habitants et nos propriétaires vous attendront dans le 2^{ème} trimestre 2010 pour le tracé précis. Voilà.

Nous, communes, habitants, on a peu à gagner sur le projet. On a bien compris : il n'y a pas de taxe professionnelle à venir ou autre. Le gaz, c'est une utilité publique. Et on est bien content de rentrer chez nous et de se chauffer tranquillement et de ne plus aller couper le bois nous même. Et pour ça, il faut bien avoir un circuit, sécurisé. Il doit être sécurisé d'un bout à l'autre. Mais là-dessus, je pense que votre expérience est de 50 ans et que le nombre d'accidents que l'on peut avoir est limité.

Violette LE QUERE-CADY

Je ne sais pas vraiment si c'était une question. Plutôt des remarques, quoi que la question des forêts me semble importante. J'habitais à la Selle-sur-Morin en 1999 : je me souviens parfaitement de la tempête du 26 décembre. On aurait cru qu'un énorme bulldozer était passé partout.

Sylvain FERON

Est-ce que vous avez bien pensé à la question de nos forêts ?

Pierre-François HUGON

J'ai pris bonne note de vos remarques et je vous en remercie. Tout à l'heure, il y a eu une remarque, dans le fond de la salle, sur le fait qu'il y aurait peu d'enjeux au niveau de la zone de la Ferté. Ce n'est pas péjoratif quand c'est écrit comme ça. Mais c'est vrai que ce n'est pas forcément facile de trouver un tracé et qu'il y a un système d'enjeux qui peut être très différent. On partage avec vous ce souci des forêts, parce qu'on retient ce que peut engendrer la déforestation sur la pente de servitude. Il y a la période des travaux et après il y a la servitude qui empêche de replanter. On est vigilants. On travaille aussi beaucoup en amont quand on doit quand même passer en forêt, parce qu'on n'arrive pas toujours à éviter les zones forestières. On fait un certain nombre de choses : Patrick PELLE pourrait d'ailleurs en témoigner. On fait des choses qui transforment presque le problème en avantage : on s'est aperçu, qu'en termes de biodiversité, de corridor biologique, on pouvait faire des choses intelligentes en traversant les forêts. Au lieu d'être une espèce de trouée contraignante pour faire passer un tuyau, cela peut aussi permettre un aménagement forestier, quand ça se présente bien, que c'est réfléchi en amont et qu'on travaille avec les professionnels concernés. Cela peut être un corridor biologique intéressant et on a des retours d'expériences, sur la région Val-de-Seine, qui sont intéressants. Néanmoins je vous rassure : on ne se précipite pas pour passer dans les zones forestières.

Violette LE QUERE-CADY

Rassuré ? Un peu.

De la salle

Pour éviter d'abimer tous les champs agricoles et tout ça, pourquoi ne pas faire un système de micro-tunnels, afin de passer sous les champs et les rivières ? Ne me dites pas que ce n'est pas possible : vous l'avez déjà fait.

Thierry GOBE

Effectivement, on utilise ces techniques de manière très régulière, lorsque l'on doit passer sous des cours d'eau. Mais on ne peut pas faire de micro-tunnel de plus de 500 mètres de long.

De la salle

Vous les faites par tranche.

Thierry GOBE

Ce serait encore pire parce qu'il faut une niche d'entrée et une niche de départ pour introduire les gaines. Et ces niches sont de vrais cratères. Je pense que la solution serait pire que le mal.

De la salle

Oui, mais cela abime moins les champs. Donc la végétation part mieux.

Thierry GOBE

Je ne suis pas sûr que cela l'abîmerait moins, parce qu'on créerait des niches bétonnées. Donc on aurait, dans le sous-sol, tous les 500 mètres environ, des niches en béton, avec tous les risques d'avoir des accumulations d'eau, de la stagnation d'eau. On aurait, de surcroît, des risques de circulation d'eaux souterraines : donc on perturberait notamment toute l'hydrométrie. Le tube, quand il est en micro-tunnel, passe dans une gaine : cette gaine pourrait drainer l'eau existante et les nappes. C'est une solution qui induirait beaucoup plus de conséquences néfastes qu'une simple tranchée que l'on rebouche.

Violette LE QUERE-CADY

Mais on n'arrête pas le progrès. Peut-être qu'au 23^{ème} siècle, on y arrivera !

De la salle

Je disais ça parce qu'ils l'ont déjà fait. Et leur problème, c'est que ça a un coût financier.

Violette LE QUERE-CADY

Pas seulement.

Thierry GOBE

On a fait, pour des canalisations de distribution en polyéthylène, des systèmes de travaux dits « sans tranchées », à la fusée. C'est une technique tout à fait différente, qui est absolument inapplicable au réseau en acier.

De la salle

Vous n'avez qu'à changer le tube.

Thierry GOBE

Le transport de gaz dans une canalisation en polyéthylène est quelque chose d'assez difficile : le polyéthylène ne supporte pas des pressions supérieures à, je dirais, 4 à 8 Bars.

Violette LE QUERE-CADY

Cela vous satisfait, Monsieur ?

De la salle

Je connais les techniques de gaz : donc je suis un peu surpris de la réponse. Mais bon : ce n'est pas grave.

Violette LE QUERE-CADY

Il y a un Monsieur qui attend au 1^{er} rang depuis un moment.

Michel LAGRECA

Je me pose une question en écoutant le débat et les questions posées. En admettant que survienne un imprévu pendant vos travaux : par exemple, vous tombez sur la surface d'une nappe phréatique ou d'une source. Est-ce que vous assumez les conséquences de ce phénomène ? A savoir : créer une canalisation pour évacuer l'eau jusqu'au ru le plus proche. Est-ce que vous pouvez me donner une assurance là-dessus ?

Thierry GOBE

Sans la moindre hésitation je dis oui. Cela fait partie des choses que l'on rencontre régulièrement. Des sources, c'est rare : on les a identifiées, la plupart du temps, avant. Mais on a des imprévus avec des nappes phréatiques qui sont plus hautes qu'on le pensait. On mène une campagne de mesure du niveau des nappes pendant environ un an ou 1,5 an avant le début des travaux, de manière à avoir une représentation de la fluctuation de ces nappes. Il arrive qu'au moment des travaux, la nappe ne soit pas au niveau attendu. Dans ce cas, on construit des systèmes qui vont pomper l'eau, de manière à ce que l'on puisse travailler dans les meilleures conditions, traiter cette eau et l'évacuer au plus proche. Donc on tire les canalisations qui vont bien. Il est arrivé que l'on passe à proximité de sources : on avait pris, dans ces cas-là, des mesures qui ont été déterminées par des hydrogéologues contactés à cette occasion. De manière systématique, on fait appel à des spécialistes lorsque l'on est confrontés à ce genre de problème. L'une des difficultés que l'on croise le plus souvent, c'est la découverte d'un patrimoine archéologique important : dans ce cas, les travaux sont arrêtés le temps de faire les fouilles dans la zone concernée : on passe de l'autre côté et on attend.

Violette LE QUERE-CADY

Quelqu'un d'autre ? Ou tout le monde a faim. Je vois quelqu'un.

Philippe DAGUESSE

Philippe DAGUESSE . Quel volume de terre avez-vous à enlever au mètre linéaire ? Comment passez-vous sous une rivière navigable ?

Thierry GOBE

La tranchée fera, en gros, 2,5 mètres de profondeur et elle aura une ouverture, en haut, qui dépendra de la qualité du matériau. Si c'est du sable, ce seront des talus quasiment à 45 degrés : donc on aura une ouverture qui fera plus de 5 mètres en haut. Si c'est dans des sols de meilleure tenue, argileux par exemple, ce sera du vertical : donc ça fera à peu près 1,5 mètre de large. Voilà le volume qu'on va déplacer par tranchée.

Philippe DAGUESSE

Vous n'avez pas répondu à ma question : quel est le volume de terre foisonnée que vous allez devoir enlever ?

Thierry GOBE

Ah, « enlever » ! Pardon. Là, il dépend du terrain. Il est difficile de répondre précisément. Ce volume, quand on doit l'enlever, est évacué dans des décharges contrôlées et agréées. Cela ne concerne pas la terre végétale, qui est mise de côté. Par contre, le tout venant en dessous, enfin l'excédent, est évacué en décharge contrôlée ou, le cas échéant sous réserve d'un accord de la

Direction Régionale de l'Environnement, ces matériaux peuvent être utilisés par le propriétaire ou l'exploitant de la parcelle, pour combler des nids de poule. Mais il faut que ce soit accepté. Est-ce que ça répond mieux ?

Philippe DAGUESSE

Non.

Thierry GOBE

Le volume précis, je ne sais pas vous le donner.

Philippe DAGUESSE

Je pense que vous avez quand même une fourchette.

Thierry GOBE

En gros, ce sera un mètre cube par mètre. Mais ça dépend vraiment. Pour ce qui est du franchissement des rivières, la technique la plus courante est celle de l'ensouillage : donc on cure le fond de la rivière pour atteindre le niveau non vaseux. On amène en flottaison une pièce qui a été préformée, qui épouse la forme du lit de la rivière. Et la canalisation est amenée en flottaison. Sa descente est surveillée par des hommes grenouilles et on laisse le courant remblayer la zone. C'est une technique courant qui peut être retenue dans certains cours d'eau navigables, lorsque la navigation n'y est pas très importante.

Quand on est dans des secteurs où la navigation est plus importante, on fait appel à la technique dite du forage dirigé : et là, je souhaiterais que l'on passe la diapositive numéro 17, qui explique comment ça se passe. Le forage dirigé est une technique issue de la technique pétrolière. On utilise un trépan articulé qui permet de creuser un trou et de le guider. Sur la première image, c'est un trépan articulé qui va creuser un trou. On vise un point de sortie. Lorsque le trou pilote est terminé, on fixe sur les trains de tiges déposés un aléreur qui va élargir le trou, en plusieurs passages, jusqu'à avoir un trou d'un diamètre légèrement supérieur à celui du tube. Et la dernière opération consistera à repasser le train de tige de l'autre côté, à accrocher le tube après ce train de tige et à tirer le tube qui aura été préalablement soudé sur la berge opposée pour le mettre en place de cette façon. Cette technique permet de poser des tubes jusqu'à environ 1 kilomètre de long. Est-ce que cela répond à votre question ?

Philippe DAGUESSE

Au cas où une nappe aquifère alimente la rivière, comment le gérez-vous ?

Thierry GOBE

En principe, la présence d'un gazoduc n'est pas incompatible avec les aquifères. Le problème qui pourrait se poser, c'est le fait que l'aquifère passe dans le trou pilote. Généralement, quand des aquifères accompagnent des nappes, on a diverses solutions, comme par exemple positionner des bouchons d'argile qui vont étancher : donc injecter de l'argile une fois que le tube est en place. Donc il y aura effectivement un moment où ce sera perturbé. Après, les solutions sont étudiées avec les hydrogéologues : c'est pareil, il n'y a pas une solution unique. La vraie difficulté d'une canalisation, c'est la nature du terrain qu'on traverse. C'est vraiment ça qui va définir l'essentiel des problématiques auxquelles on sera confrontés. En fonction de la nature du sol, le risque de perturber la nappe est examiné avec des hydrogéologues qui vont faire des modélisations, qui vont

donner les moments les plus propices pour le passage, les éventuelles techniques à mettre en œuvre.

Violette LE QUERE-CADY

Ceci vous rassure ? Quelqu'un d'autre éventuellement ? Surement. Courage. Une petite dernière.

De la salle

Encore moi. Vous venez d'évoquer le passage d'une rivière : de la Marne en l'occurrence. On a, sur le secteur aussi, la ligne TGV à franchir. Comment ça va se passer ?

Thierry GOBE

La réponse est presque plus simple : aujourd'hui, RFF ne tolère qu'une technique de passage sous les lignes à grande vitesse. Le micro-tunnelier. Il s'agit de creuser une niche de part et d'autre des points de franchissement. Ces niches permettent d'accueillir un système de forage un peu particulier : cela ressemble un peu aux haveuses des mines. Cela gratte le sol et l'évacue. On glisse avec une buse qui assure une étanchéité et qui avance au fur et à mesure que le micro-tunnelier... Enfin qui est poussée par des vérins au fur et à mesure que le micro-tunnelier avance et creuse la roche. Et lorsque l'ensemble des buses a été disposé, on enlève tous les systèmes de vérin, on descend le tube et on l'enfile dans cette buse.

Violette LE QUERE-CADY

C'était précis.

Thierry GOBE

La profondeur... Je ne sais pas si Bernard DESTOMBES la connaît. Elle dépend des voix. Tu peux préciser ?

Bernard DESTOMBES

La canalisation est mise à l'intérieur d'une gaine. Il faut que le haut de la gaine soit à quatre fois le diamètre de cette gaine par rapport au niveau des rails. Donc c'est assez profond.

Thierry GOBE

Ce serait des gaines en 1 600.

Bernard DESTOMBES

Cela fait 8 mètres de profondeur sous les rails.

Violette LE QUERE-CADY

Très précis, comme réponse. Une autre question ? Si vous en avez, vous pouvez écrire sur le site internet. Et vous aurez la réponse par le MOA.

De la salle

Pour des canalisations comme ça : quelle est leur durée de vie ? Comment fait-on pour la changer ou la démanteler ?

Thierry GOBE

De façon normative, la durée de vie des gazoducs est de 50 ans. Dans la réalité, les méthodes d'entretiens et d'inspections que l'on a nous permettent de les faire durer plus longtemps. A ce jour, comme vous l'avez vu, on était une entreprise qui exploitait un réseau de gazoduc depuis très longtemps... A ce jour, nous avons très peu démantelé de gazoduc. Nous avons toujours des gazoducs assez anciens, à condition que l'on puisse les inspecter avec les robots dont j'ai parlé tout à l'heure, qui permettent d'inspecter en même temps l'intérieur et l'extérieur des canalisations. On n'imagine bien sûr pas que les gazoducs sont éternels. Mais on n'a pas encore atteint leur durée de vie limite. Mais vous savez bien qu'on est une entreprise responsable et qu'on ne décidera pas de maintenir en service des gazoducs si l'on n'est pas totalement certains de leur intégrité et de leur résistance à long terme. Cette réponse vous convient-elle ?

De la salle

Deux petites questions. Est-ce que vos robots permettent de radiographier également les soudures des tubes de l'intérieur ? J'espère que oui parce que c'est sûrement un élément de sécurité important. Une deuxième question qui n'a rien à voir : là, on a un planning jusqu'en novembre. On a parlé d'une seconde réunion à Jouarre : est-ce que le but de la réunion sera le même débat qu'aujourd'hui ? Ou est-ce qu'on aura avancé un petit peu, histoire que les gens sachent s'il est utile de revenir ?

Thierry GOBE

Je vais d'abord répondre à la question technique. Effectivement, ces robots sont introduits dans les gazoducs en service et propulsés par le flux de gaz. On appelle aussi ça un piston, un piston instrumenté qui permet de mesurer, en fait, l'épaisseur de l'acier, du tube, et de détecter toute anomalie par une perturbation du champ magnétique. Et c'est après analysé par ordinateur. D'une part, ces robots savent détecter des anomalies dans les soudures. Mais ce n'est pas aussi précis que les radiographies : parce que c'est un procédé par injection de courant magnétique. Et ce sont les perturbations du courant magnétique qui permettent de savoir s'il y a eu un défaut.

Par ailleurs, nous avons mené des études complètes sur la résistance d'anciennes canalisations dont on a découpé des tronçons parce qu'il fallait que l'on fasse une modification de réseau. On a un centre d'expertise et on teste ces morceaux anciens que l'on peut avoir, souvent avec deux morceaux de tubes joints par une soudure. On les essaie en fatigue avec des pressions fluctuantes et ainsi de suite. On s'aperçoit qu'elles n'ont jamais cédé à la fatigue. Et d'autre part, on fait des tests de résistance : on fait monter la pression bien au-delà de la pression de calcul de ces tubes : et on s'aperçoit, à 100 %, que l'éclatement de la structure se fait dans le tube et non pas dans la soudure.

C'est tout simplement pour vous dire que nous avons des procédés de soudage particulièrement étudiés qui sont agréés, qualifiés et contrôlés lors de l'exécution du chantier.

De la salle

Quelle est la pression normale ?

Thierry GOBE

Elle est variable sur les gazoducs. En général, la pression moyenne que l'on a sur le réseau est de l'ordre de 40 à 50 bars. La pression maximale est souvent normative, aux alentours de 68 bars. Ce sera, d'ailleurs, la pression maximale du gazoduc dont on parle. Voilà. Pour la deuxième partie de la question, je vais laisser la parole à ceux qui sont plus qualifiés que moi pour répondre.

Un intervenant

La deuxième question, c'était : quel est l'objet de la réunion qui se tiendra le 11 janvier ? C'est une réunion dite de clôture : cela ne veut pas dire que l'on va se contenter de parler et que vous serez là pour écouter. Au contraire. Mais effectivement, comme c'est une réunion qui se situe plutôt sur la fin du débat, la commission et GRTgaz seront plus en mesure d'indiquer les points sur lesquels on a entendu des observations. Enfin bref : on préparera... On aura certainement préparé, à ce moment-là, la conclusion du débat. Alors venir avec un tracé : sûrement pas. Mais par contre, sur l'ensemble du tracé et pas seulement à Jouarre, on aura précisé les choses. On n'est qu'à la 3^{ème} réunion. Il y en a 20, je le rappelle. GRTgaz ne fera pas, normalement, un nouvel exposé sur son tracé, sauf s'il y a des questions particulières... Enfin sur son tracé : sur son fuseau. Mais nous aurons plus à dire et nous serons aussi là pour vous écouter, parce que je pense que, d'ici là, il y aura peut-être des idées nouvelles, des points de vue qui pourront s'exprimer.

C'est une réunion qui sera utile. Elle permettra, de toute façon, le débat. Ce ne sera pas le compte-rendu de ce qui aura été fait pendant 20 réunions.

Je voulais, tout d'abord, vous remercier : notamment ceux qui sont encore là et qui sont la majorité de ceux qui sont venus. Certains ont dû partir : il y a des obligations. C'est certain. Je voulais vous dire que je considère, même s'il y a sûrement des frustrations, que ce débat est utile, parce que des choses ont été dites des deux côtés. Des préoccupations ont été notées de manière formelle, et pas simplement pour le plaisir. Et donc, ce débat ne fait que commencer pour ce qui nous concerne : il y a 3 réunions sur 20. Je vous signale quand même qu'il y a d'autres réunions, même si elles ne sont pas forcément dans votre secteur, qui peuvent vous intéresser. Il y en a une à Verberie le 19 octobre : ce n'est pas si loin que ça en temps et en distance. Il y en a une à Crépy-en-Valois, à Nogent-sur-Seine, qui est un peu plus loin. Début novembre, il y en a une à Arc-en-Barrois : c'est évidemment assez loin. Par contre, le 9 novembre, il y en a une à Rebais : ce n'est quand même pas très loin, au foyer rural à 20 heures. Il y en aura le 16 novembre à Romilly-sur-Seine, le 23 novembre à Villenauxe-la-Grande. Je les lis toutes parce que j'y suis : le 24 novembre à Pont-Sainte-Maxence, le 30 novembre à Rumilly, le 7 décembre à Bainville, le 10 décembre à Lizy-sur-Ourcq, le 14 décembre à Marigny-le-Châtel. Le 4 janvier, on démarre les réunions de clôture : on va démarrer par Bar-sur-Seine, où nous avons démarré le débat public il y a une dizaine de jours. Ce sera terminé le 15 janvier. Mais ce ne sera pas pour autant terminé, parce que des choses vont se passer après.

Je vous remercie également d'avoir noté les adresses Internet. Elles sont dans les documents. Vous pouvez écrire des questions entre les débats. Je voudrais également dire, car il y a des gens, à côté de moi, qui ont soif, qu'un pot vous attend. Il n'est pas très alcoolisé, mais ça évitera d'avoir des problèmes sur la route. Par contre, c'est un lieu où on peut continuer à discuter autour d'un verre.

Merci beaucoup d'être venus ce soir, d'être restés aussi tard et d'avoir posé des questions. J'ai trouvé le débat intéressant, même s'il y a des frustrations de part et d'autre. Merci beaucoup.

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu identifier l'orthographe des noms suivants :

Gabriel DAGORNE, 31

Philippe DAGUESSE, 40

Monsieur LAGRECA, 35